

**Complément statistique relatif à l'emploi
du Programme national de réforme français
2014**

Complément statistique relatif à l'emploi du Programme national de réforme français 2014

La stratégie Europe 2020 vise à faire de l'Union européenne une économie intelligente, durable et inclusive avec des niveaux d'emploi, de productivité et de cohésion sociale élevés. Elle repose sur un nombre limité de lignes directrices, adoptées par le Conseil de l'Union européenne en octobre 2010, qui traitent de manière intégrée les questions liées à l'emploi et les grandes questions de politique économique.

Ces lignes directrices intégrées complètent les cinq grands objectifs dont celui de relever à 75 % d'ici 2020 le taux de participation au marché du travail des femmes et des hommes âgés de 20 à 64 ans, notamment grâce à une participation accrue des jeunes, des travailleurs âgés et des travailleurs faiblement qualifiés et à une meilleure intégration des migrants en situation régulière.

Afin de faciliter l'utilisation des statistiques présentées dans ce document par l'ensemble des États membres dans le cadre de la surveillance multilatérale, la nomenclature et la présentation retenues pour ces indicateurs s'inspire du cadre commun d'évaluation (*Joint Assessment Framework*) développé par le Comité de l'emploi au niveau européen pour suivre les lignes directrices 7 à 9.

La sélection des indicateurs présentés dans ce complément statistique se fonde sur celle réalisée par le groupe « Indicateurs » du Comité de l'emploi, complétée par les indicateurs pertinents au niveau national qui contribuent à suivre la mise en œuvre des priorités françaises.

Ligne directrice n°7 : accroître la participation des femmes et des hommes au marché du travail, diminuer le chômage structurel et promouvoir la qualité de l'emploi

Ligne directrice n°8 : développer une main-d'œuvre qualifiée en mesure de répondre aux besoins du marché du travail et promouvoir l'éducation et la formation tout au long de la vie

Ligne directrice n°9 : améliorer la qualité des systèmes d'éducation et de formation et les rendre plus performants à tous les niveaux, et augmenter la participation à l'enseignement supérieur ou d'un niveau équivalent

Remarque : Les données contenues dans ce document sont exclusivement issues de sources statistiques nationales. Elles peuvent donc parfois diverger des données harmonisées publiées par l'institut européen de statistiques, Eurostat.

SOMMAIRE

ACCROITRE LA PARTICIPATION AU MARCHÉ DU TRAVAIL	6
- Taux d'emploi en 2013	6
- Taux de chômage	6
- Taux de chômage selon le diplôme et la durée depuis la sortie de formation initiale en 2013	7
- Proportion de chômage des jeunes en 2013	7
- Taux d'activité	7
- Taux d'emploi et taux de chômage des ressortissants de l'Union Européenne et de ceux des pays tiers en 2013 ..	8
- Taux de sous-emploi en 2013	9
- Age moyen de sortie du marché du travail	9
- Taux d'emploi et taux d'emploi « sous-jacent » des 55-64 ans en 2013	9
AMELIORER LE FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ DU TRAVAIL, COMBATTRE LA SEGMENTATION	11
- Transitions annuelles entre les différentes situations sur le marché du travail	11
- Temps partiel, formes particulières d'emploi dans l'emploi salarié et part de l'emploi non salarié en 2013	12
- Accidents du travail et maladies professionnelles	15
DES POLITIQUES D'ACTIVATION DU MARCHÉ DU TRAVAIL	17
- Taux de chômage de longue durée	17
- Taux d'activation des chômeurs de longue durée	18
- Prévention et participation des chômeurs de longue durée aux mesures actives	19
- Evolution des dépenses de politique de marché du travail (catégories 2 à 7) en % PIB	20
- Evolution des dépenses de politique du marché du travail (catégories 2 à 7) par personne souhaitant travailler	20
- Evolution des participants de politique du marché du travail (catégories 2 à 7) pour 100 personnes souhaitant travailler	20
ADEQUATION DU SYSTEME DE PROTECTION SOCIALE ET ATTRACTIVITE DU TRAVAIL (1):	
ADEQUATION DU SYSTEME DE PROTECTION SOCIALE	21
- Taux de pauvreté des individus au seuil de 60 % du niveau de vie médian selon leur type d'activité (concept BIT)	21
- Evolution des dépenses d'allocation chômage (catégorie 8) en pourcentage de PIB	21
- Evolution des dépenses d'allocation chômage (catégorie 8) par personne souhaitant travailler	21
ADEQUATION DU SYSTEME DE PROTECTION SOCIALE ET ATTRACTIVITE DU TRAVAIL (2) :	
ACCROITRE L'ATTRACTIVITE DU TRAVAIL ET DE L'ACTIVITE	23
- Nombre de foyers fiscaux concernés par la prime pour l'emploi	23
- Bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA)	23
CONCILIER LA VIE FAMILIALE ET LA VIE PROFESSIONNELLE	25
- Articulation emploi-famille en 2012 (taux en %)	25

Activité, temps de travail et chômage selon la situation familiale et l'âge des enfants en 2012	25
- Structures d'accueil des jeunes enfants	26
EXPLOITER LES POLITIQUES DE CREATION D'EMPLOI	28
- Croissance de l'emploi en 2013	28
ASSURER L'EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES.....	29
- Écart de taux d'emploi entre les hommes et les femmes en 2013	29
ACCROITRE L'OFFRE DE COMPETENCES, LA PRODUCTIVITE ET LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE	30
- Évolution de la productivité du travail	31
AMELIORER LE SYSTEME D'EDUCATION ET DE FORMATION.....	32
- Niveaux de formation des jeunes de 20 à 24 ans.....	32
- Niveaux de formation des personnes de 20 à 64 ans en 2012	33
- Jeunes interrompant leurs études à un faible niveau de formation	34
- Dépenses publiques d'éducation.....	35
- Jeunes ni en emploi, ni en formation (NEET)	36
MECANISME DE FIXATION DES SALAIRES ET EVOLUTION DU COUT DU TRAVAIL	37
- Taux moyen de taxation par tranche de revenus salariaux	39
- Evolution des coûts salariaux unitaires nominaux et des coûts salariaux unitaires réels du travail	40
- Evolution du salaire moyen par tête	40

Accroître la participation au marché du travail

- Taux d'emploi en 2013

en pourcentage

	20-24 ans	25-54 ans	55-64 ans	20-64 ans
Ensemble	47,0	80,7	45,6	69,5
Hommes	50,7	85,2	48,4	73,7
Femmes	43,4	76,3	43,1	65,6

Concepts : actifs occupés au sens du BIT, âge exact à la date de l'enquête, moyenne annuelle.

Champ : population des ménages de France métropolitaine.

Source : enquêtes Emploi, Insee, traitement Dares ; données 2013 provisoires.

Le taux d'emploi des 20-64 ans, c'est-à-dire la proportion des 20-64 ans en emploi, s'élève à 69,5 % en 2013. Il a diminué d'un point environ avec la crise, en 2009, puis est resté globalement stable depuis. En raison de la poursuite de la progression tendancielle de l'activité féminine et de la plus forte sensibilité de l'emploi masculin à la conjoncture économique, le taux d'emploi des hommes (73,7 % en 2013) a plus fortement reculé que celui des femmes (65,6 % en 2013), réduisant ainsi l'écart entre les sexes (8,1 points en 2013).

En 2013, moins d'un jeune sur deux est en emploi entre 20 et 24 ans (47,0 %). La baisse du taux d'emploi des jeunes observée en 2009 pendant la crise s'est poursuivie au-delà, en lien avec la reprise de l'allongement des études à partir de la rentrée scolaire 2009.

Concernant les séniors, leur taux d'emploi n'a pas été affecté par la crise ; la progression du taux d'emploi des séniors a même accélérée fortement depuis 2010. Au sein de cette classe d'âge, le taux d'emploi décroît fortement autour de 60 ans : alors que le taux d'emploi des 55-59 ans est désormais proche de celui de l'ensemble de la population, celui des 60-64 ans reste encore très en-deçà (moins d'une personne sur quatre en 2013).

- Taux de chômage

en pourcentage

		2003	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
15 - 64 ans	Ensemble	8,3	7,7	7,1	8,8	9,0	8,8	9,4	9,9
	Hommes	7,5	7,3	6,8	8,7	8,8	8,6	9,5	10,1
	Femmes	9,1	8,1	7,4	8,8	9,1	9,1	9,4	9,8
18 - 24 ans	Ensemble	-	-	-	-	-	-	-	24,0
	Hommes	-	-	-	-	-	-	-	23,9
	Femmes	-	-	-	-	-	-	-	24,1
25 - 54 ans	Ensemble	-	-	-	-	-	-	-	8,7
	Hommes	-	-	-	-	-	-	-	8,7
	Femmes	-	-	-	-	-	-	-	8,7
55 - 64 ans	Ensemble	-	-	-	-	-	-	-	7,0
	Hommes	-	-	-	-	-	-	-	7,5
	Femmes	-	-	-	-	-	-	-	6,5

Concepts : chômage au sens du BIT, âge exact à la date de l'enquête, moyenne annuelle.

Champ : population des ménages de France métropolitaine.

Sources : enquêtes Emploi, Insee, traitement Dares ; données 2013 provisoires.

En 2013, 9,9 % des actifs de France métropolitaine âgés de 15 à 64 ans sont au chômage. Après avoir baissé rapidement de 2006 à 2007 (-0,8 point), le taux de chômage a encore diminué en moyenne annuelle de 2007 à 2008 (-0,6 point), malgré la forte dégradation du marché du travail qui s'est traduite par une augmentation importante du taux de chômage à partir du 2^e trimestre 2008. Entre 2008 et 2009, le taux de chômage a fortement augmenté (+1,7 point), puis légèrement de 2009 à 2010 (+0,2 point), le taux de chômage ayant été orienté à la baisse tout au long de l'année 2010. Cette baisse s'est poursuivie jusqu'à la mi-2011, puis le taux de chômage est reparti à la hausse au cours du second semestre et cette hausse s'est poursuivie jusqu'au 1^{er} trimestre 2013 ; malgré une hausse en moyenne annuelle, le taux de chômage s'est globalement stabilisé depuis le début de l'année 2013, avec une légère décline

(-0,1 point) en fin d'année.

Entre 2008 et 2013, la hausse du taux de chômage a touché toutes les classes d'âges. Le taux de chômage des jeunes est beaucoup plus élevé que celui des autres tranches d'âge : 24,0 % en 2013. Le taux de chômage des 55-64 ans (7,0 % en 2013) est plus faible que celui des actifs moins âgés, mais a augmenté plus rapidement que celui des 25-54 ans depuis le début de la crise.

Avec la crise, qui a touché plus fortement les secteurs d'activité traditionnellement masculins (industrie, construction), le taux de chômage des femmes est devenu inférieur à celui des hommes, poursuivant la tendance à la réduction de l'écart femmes-hommes constatée depuis 1975. Les taux de chômage des hommes et des femmes sont proches pour les jeunes de 18 à 24 ans et les personnes d'âge médian, entre 25 et 54 ans ; il est inférieur de 1 point pour les femmes chez les séniors âgés de 55 à 64 ans.

- **Taux de chômage selon le diplôme et la durée depuis la sortie de formation initiale en 2013**

	<i>en pourcentage</i>		
	ancienneté 1 à 4 ans	ancienneté 5 à 10 ans	ancienneté 11 ans ou plus
Peu diplômés	48,8	33,3	13,1
Diplômés du secondaire	24,7	15,1	7,6
Diplômés du supérieur	10,5	6,2	4,3
Ensemble	20,3	12,5	7,8

Concepts : chômage au sens du BIT, nomenclature de formation CITE ; 5 et 6 : supérieur, 3 et 4 : secondaire (bac et CAP/BEP), 1 et 2 : peu diplômés (brevet, CEP, aucun diplôme)

Champ : population des ménages de France métropolitaine, actifs sortis de formation initiale (études scolaires ou universitaires sans interruption de plus d'un an, y compris apprentissage). Les personnes n'ayant pas suivi d'études initiales ne sont pas prises en compte.

Sources : enquêtes Emploi, Insee, traitement Dares ; données 2013 provisoires.

En 2013, le taux de chômage des jeunes sortis depuis 1 à 4 ans de formation initiale est de 20,3 %. Il varie fortement en fonction du niveau de diplôme : le taux de chômage des peu diplômés (brevet ou sans diplôme) est de 48,8 %, alors que celui des diplômés de l'enseignement supérieur est de 10,5 %. Entre 2008 et 2013, quels que soient le niveau de diplôme et l'ancienneté sur le marché du travail, le taux de chômage a augmenté.

- **Proportion de chômage des jeunes en 2013**

en pourcentage de la population totale

	<i>des 18-24 ans</i>	
	18-24 ans	
Ensemble	12,2	
Hommes	13,2	
Femmes	11,2	

Concepts : chômage au sens du BIT, âge exact à la date de l'enquête, moyenne annuelle.

Champ : population des ménages de France métropolitaine.

Source : enquêtes Emploi, Insee, traitement Dares ; données 2012 provisoires.

Alors que le taux de chômage (rapport du nombre de chômeurs à la population active) des jeunes de 18 à 24 ans est de 24,0 % en 2013, la part de chômage (rapport du nombre de chômeurs à la population totale de la tranche d'âge considérée) des jeunes de 18 à 24 ans n'est que de 12,2 % la même année, car environ la moitié des jeunes de ces âges poursuit des études sans travailler. La proportion de jeunes au chômage est nettement plus faible pour les femmes que pour les hommes (-2,0 points en 2012).

- **Taux d'activité**

		<i>en pourcentage</i>							
		2003	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
15 - 64	Ensemble	69,8	69,7	69,9	70,3	70,2	70,2	70,7	71,1

ans	Hommes	75,7	74,7	74,7	75,0	74,8	74,6	75,2	75,4
	Femmes	64,1	64,9	65,2	65,7	65,8	65,8	66,3	66,9
18 - 24 ans	Ensemble	-	-	-	-	-	-	-	50,8
	Hommes	-	-	-	-	-	-	-	55,3
	Femmes	-	-	-	-	-	-	-	46,3
25 - 54 ans	Ensemble	-	-	-	-	-	-	-	88,3
	Hommes	-	-	-	-	-	-	-	93,3
	Femmes	-	-	-	-	-	-	-	83,5
55 - 64 ans	Ensemble	-	-	-	-	-	-	-	49,1
	Hommes	-	-	-	-	-	-	-	52,3
	Femmes	-	-	-	-	-	-	-	46,1

Concepts : activité au sens du BIT, âge exact à la date de l'enquête, moyenne annuelle.

Champ : population des ménages de France métropolitaine.

Sources : enquêtes Emploi, Insee, traitement Dares ; données 2013 provisoires.

En 2013, 71,1 % des personnes âgées entre 15 et 64 ans sont actives (i.e. en emploi ou au chômage). Pour les hommes, ce taux est de 75,4 % en 2013. Pour les femmes du même âge, le taux d'activité est proche de 66,9 %, en augmentation constante depuis 2003 (+2,8 points de 2003 à 2013). En lien avec la reprise de l'allongement des études, le taux d'activité des jeunes de 18 à 24 ans, 50,8 % en 2013, est orienté à la baisse depuis 2009. L'activité des 55-64 ans a très fortement progressé entre 2003 et 2013 pour les hommes comme pour les femmes ; au sein de cette classe d'âge, le taux d'activité décroît fortement autour de 60 ans : alors que trois seniors âgés de 55 à 59 ans sur quatre sont en activité, moins d'un sur quatre l'est encore après 60 ans.

- **Taux d'emploi et taux de chômage des ressortissants de l'Union Européenne et de ceux des pays tiers en 2013**

en pourcentage

	Ressortissants de l'Union Européenne à 28 pays			Non ressortissants de l'Union Européenne		
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
Taux d'emploi des 20-64 ans						
Peu diplômés	55,0	61,3	49,2	40,7	58,9	27,0
Secondaire	70,1	73,3	66,2	53,1	60,8	44,5
Supérieur	82,3	84,8	80,2	58,9	72,4	46,7
Ensemble	70,6	74,2	67,1	48,5	62,9	36,0
Taux de chômage des 15-64 ans						
Peu diplômés	15,5	15,7	15,2	27,2	25,9	29,3
Secondaire	9,7	9,3	10,2	27,4	28,8	25,2
Supérieur	5,5	5,7	5,4	19,4	16,9	22,6
Ensemble	9,4	9,4	9,3	25,0	24,4	26,0

Concepts : activité au sens du BIT, nomenclature de formation CITE ; 5 et 6 : supérieur, 3 et 4 : secondaire (bac et CAP/BEP), 1 et 2 : peu diplômés (brevet, CEP, aucun diplôme)

Champ : population des ménages de France métropolitaine.

Sources : enquête Emploi 2013, Insee, traitement Dares ; données provisoires.

En 2013, le taux d'emploi des citoyens de l'Union européenne âgés de 20 à 64 ans (27 pays, y compris les personnes de nationalité française) est de 70,6 % et celui des non ressortissants de l'Union de 48,5 %. L'écart de taux d'emploi entre les ressortissants de l'Union et ceux des pays tiers est nettement plus élevé pour les femmes (31 points) que pour les hommes (11 points).

Le taux de chômage des non ressortissants de l'Union européenne âgés de 15 à 64 ans (25,0 %) est en 2013 deux fois et demi supérieur à celui des ressortissants de l'Union (9,4 %). Cet écart est particulièrement accentué chez les diplômés de l'enseignement supérieur, pour lesquels le taux de chômage des non ressortissants de l'Union européenne est près de quatre fois plus élevé.

- **Taux de sous-emploi en 2013**

	<i>en pourcentage de l'emploi</i>			
	20-64 ans	20-24 ans	25-54 ans	55-64 ans
Ensemble	6,4	11,6	6,0	5,6
Hommes	3,4	7,2	3,1	2,9
Femmes	9,6	16,6	9,1	8,4

Concepts : actifs occupés et sous emploi au sens du BIT, sous emploi = temps partiel subi + chômage technique ou partiel, âge exact à la date de l'enquête, moyenne annuelle.

Champ : population des ménages de France métropolitaine.

Source : enquêtes Emploi, Insee, traitement Dares ; données 2013 provisoires.

En 2013, 3,4 % des hommes et 9,6 % des femmes âgés de 20 à 64 ans qui travaillent sont en situation de sous-emploi : ils travaillent à temps partiel, mais souhaitent travailler plus d'heures et sont disponibles pour le faire (temps partiel subi), ou bien ont travaillé involontairement moins que d'habitude (chômage technique ou partiel). Le taux de sous-emploi est particulièrement élevé pour les jeunes femmes (16,6 % des emplois occupés par des femmes âgées de 20 à 24 ans correspondent à des situations de sous-emploi).

- **Age moyen de sortie du marché du travail**

(Age moyen des personnes de 50 ans ou plus se déclarant inactives à la date de l'enquête et actives 11 mois avant)

	2003	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Ensemble	58,9	59,1	59,1	59,6	59,7	60,0	60,4	60,3

Concept : activité déclarée, âge exact à la date de l'enquête, sont considérées comme ayant cessé leur activité, les personnes de 50 ans ou plus se déclarant en activité 11 mois avant l'enquête et inactives à l'enquête.

Champ : population des ménages de France métropolitaine.

Source : enquêtes Emploi, Insee, traitement Dares ; données 2013 provisoires.

Les personnes âgées d'au moins 50 ans se déclarant inactives en 2013 alors qu'elles déclarent avoir été en emploi ou au chômage 11 mois plus tôt, sont âgées en moyenne de 60,3 ans. Cet âge moyen a légèrement diminué par rapport à 2012 (60,4 ans) mais reste encore supérieur de 5 trimestres à celui observé en 2008.

- **Taux d'emploi et taux d'emploi « sous-jacent » des 55-64 ans en 2013**

Taux d'emploi

	<i>en pourcentage</i>		
	55-59 ans	60-64 ans	55-64 ans
Ensemble	67,6	23,3	45,6
Hommes	71,4	24,8	48,4
Femmes	64,1	22,0	43,1

Concepts : actifs occupés au sens du BIT, âge exact à la date de l'enquête, moyenne annuelle.

Champ : population des ménages de France métropolitaine.

Source : enquêtes Emploi, Insee, traitement Dares ; données 2013 provisoires.

Taux d'emploi « sous-jacent »

	<i>en pourcentage</i>		
	55-64 ans	50-64 ans	55-64 ans
Ensemble	67,7	23,4	45,6
Hommes	71,5	24,7	48,1
Femmes	64,0	22,1	43,1

Concepts : actifs occupés au sens du BIT, âge exact à la date de l'enquête, moyenne annuelle. Taux d'emploi « sous-jacent » : moyenne arithmétique des taux par âge détaillé ; il n'est donc pas pondéré par la taille des différentes cohortes et permet de neutraliser les effets de composition démographique particulièrement importants entre 2001 et 2010 avec le passage dans cet intervalle temporel de la première cohorte du baby-boom (génération 1946) dans la tranche d'âge des 55-64 ans, ce qui affecte fortement l'évolution du taux d'emploi effectif.

Champ : population des ménages de France métropolitaine.

Source : enquêtes Emploi, Insee, traitement Dares ; données 2013 provisoires.

Corrigé des effets de la démographie, consécutives au baby-boom, le taux d'emploi des seniors (que l'on appelle alors taux d'emploi « sous-jacent ») a augmenté de façon continue entre 2003 et 2012, avec une accentuation à la hausse de 2008 à 2010 puis de nouveau de 2010 à 2012. La hausse du taux d'emploi « sous-jacent » a concerné aussi bien les 55-59 ans que les 60-64 ans, avec toutefois une ampleur moindre, et les hommes comme les femmes.

Améliorer le fonctionnement du marché du travail, combattre la segmentation

- Transitions annuelles entre les différentes situations sur le marché du travail

en pourcentage

		Situation l'année N+1					
		CDI, non salarié	Intérimaire	Autre contrat temporaire (y compris contrats aidés)	Chômage	Inactif	Ensemble
Situation déclarée l'année N	Chômeur en :						
	2007	20,1	5,6	15,1	41,0	18,2	100,0
	2008	16,4	3,7	14,6	47,7	17,6	100,0
	2009	17,3	5,1	15,8	44,6	17,2	100,0
	2010	16,1	5,5	14,1	45,6	18,7	100,0
	2011	14,1	4,7	15,6	48,6	17,1	100,0
	2012*	15,1	4,6	13,7	45,8	20,8	100,0
	Intérimaire en :						
	2007	22,0	40,7	11,9	16,0	9,3	100,0
	2008	13,5	38,0	10,2	28,2	10,1	100,0
	2009	18,2	39,4	12,7	21,7	8,1	100,0
	2010	15,9	49,1	11,0	15,4	8,6	100,0
	2011	18,8	40,3	10,4	21,2	9,3	100,0
	2012*	18,7	41,3	10,4	20,1	9,5	100,0
	Autre contrat temporaire (hors contrats aidés) en :						
	2007	24,0	2,0	55,3	9,9	8,8	100,0
	2008	20,0	1,5	56,4	14,0	8,0	100,0
	2009	18,8	2,4	57,6	12,0	9,2	100,0
2010	18,5	2,2	58,1	12,5	8,7	100,0	
2011	18,9	1,9	56,8	13,7	8,6	100,0	
2012*	18,4	2,1	55,7	13,7	10,1	100,0	

Concept : situation au sens du BIT ; la catégorie « CDI » comprend les contrats à durée indéterminée du secteur privé et des entreprises publiques ainsi que les titulaires de la fonction publique ; les autres contrats temporaires comprennent les contrats à durée déterminée du secteur privé et des entreprises publiques, les contractuels pour une durée limitée, auxiliaires et vacataires du secteur public, ainsi que les emplois aidés repérés par l'enquête Emploi.

Champ : population des ménages de France métropolitaine.

Source : enquêtes Emploi 2007-2013, Insee, traitement Dares des données du panel ; données 2013 provisoires.

** : En 2013, une modification du questionnaire de l'enquête a pu avoir un impact sur le classement des enquêtés selon leur statut d'activité au sens du BIT. En particulier, certains individus qui auraient été classés dans la catégorie « Chômage » avec les enquêtes précédentes ont pu être considérés comme « Inactifs » en 2013. Dans le tableau, les données relatives aux transitions entre l'année 2012 et l'année 2013 doivent donc être comparées avec prudence à celles portant sur les années antérieures.*

Parmi les personnes au chômage en 2012, 45,8% étaient toujours au chômage un an après, et 33,4% étaient en emploi : 15,1% en contrat à durée indéterminée ou en tant que non salarié, 4,6% étaient intérimaires et 13,7% étaient employés sur un contrat temporaire.

Les personnes en emploi temporaire en 2012, sont un peu plus fréquemment en emploi durable en 2013 que celles qui étaient au chômage : respectivement 18,7% et 18,4 % des individus en mission d'intérim et en contrats courts (y compris contrats aidés) en 2012 sont en contrat à durée indéterminée (y compris non salariés) un an après. Toutefois, un nombre important d'individus reste dans le même type de contrat d'une année sur l'autre : 41,3% des intérimaires travaillaient dans un contrat de nature identique un an plus tard. Pour les autres contrats courts, cette proportion est

de 55,7%.

- **Temps partiel, formes particulières d'emploi dans l'emploi salarié et part de l'emploi non salarié en 2013**
en pourcentage

	Part de l'emploi non salarié dans l'emploi total	Part dans l'emploi salarié			
		Emplois stables à temps plein	Emplois stables à temps partiel	Formes particulières d'emploi à temps plein	Formes particulières d'emploi à temps partiel
Ensemble	11,3	71,7	14,9	9,7	3,7
Hommes	14,5	82,5	4,4	10,9	2,2
Femmes	7,7	60,8	25,5	8,4	5,3

Concept : actifs occupés au sens du BIT, les formes particulières d'emploi comprennent l'intérim, les CDD (contractuels pour une durée limitée, auxiliaires et vacataires pour le public), ainsi que les emplois aidés repérés par l'enquête Emploi (essentiellement alternance et non marchand).

Champ : population des ménages de France métropolitaine.

Source : enquêtes Emploi, Insee, traitement DARES ; données 2013 provisoires.

En 2013, 11,3 % des emplois sont occupés par des indépendants ; le statut d'indépendant est environ deux fois plus fréquent pour les hommes (14,5 % en 2013) que pour les femmes (7,7 % en 2013).

Les formes particulières d'emploi (intérim, emploi aidés, contrats à durée limitée) concernent 13,4 % des emplois salariés en 2013. Les femmes salariées occupent un peu plus souvent une forme particulière d'emploi que les hommes (respectivement 13,7 % contre 13,1 %).

En 2013, 18,6 % des salariés travaillent à temps partiel. Ces salariés à temps partiel sont, pour une grande majorité, des femmes. Plus de trois femmes salariées sur dix travaillent à temps partiel. La part d'emplois salariés à temps partiel dans l'emploi salarié était globalement stable jusqu'à la crise ; depuis 2008, elle a progressé de 1,5 point pour les hommes et de 1,1 point pour les femmes.

Les emplois à temps plein sous contrat sans limitation de durée restent très majoritaires parmi les emplois salariés : ils représentent 71,7 % de l'ensemble des emplois salariés en 2013. C'est surtout le cas pour les hommes : plus de huit emplois salariés sur dix contre six sur dix pour les femmes.

- **Dispersion des taux d'emploi et des taux de chômage régionaux**

Taux d'emploi régionaux

en pourcentage

Région	2000	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Alsace	73,6	72,4	71,0	70,8	70,9	70,9	70,2
Aquitaine	69,4	69,5	68,7	68,6	68,8	69,1	68,6
Auvergne	68,4	69,4	68,4	68,2	68,2	68,3	68,1
Basse-Normandie	69,9	69,8	68,7	68,5	68,3	68,5	67,8
Bourgogne	69,0	70,1	68,8	68,4	68,4	68,8	68,3
Bretagne	69,4	70,4	69,4	69,4	69,4	69,6	68,8
Centre	71,0	71,6	70,7	70,6	70,5	70,5	70,0
Champagne-Ardenne	68,1	68,4	67,1	67,1	67,3	67,2	66,4
Corse	57,5	60,6	61,9	63,6	64,0	63,9	63,4
Franche-Comté	70,3	70,5	69,1	69,1	69,7	69,7	69,2
Haute-Normandie	67,8	69,5	68,0	67,4	67,3	67,3	66,7
Île-de-France	74,8	75,4	74,6	74,2	74,3	74,7	74,5
Languedoc-Roussillon	62,2	64,4	63,6	63,6	63,4	63,0	62,1
Limousin	68,6	67,9	66,7	66,5	66,3	66,3	65,5
Lorraine	67,5	68,1	66,8	66,6	66,6	66,4	65,5
Midi-Pyrénées	68,9	70,1	69,3	69,2	69,2	69,6	69,3
Nord-Pas-de-Calais	63,4	65,0	64,0	63,8	64,1	64,2	63,6
Pays De La Loire	71,6	72,9	71,4	71,2	71,2	71,3	70,7
Picardie	67,1	67,7	66,4	65,8	65,7	65,6	64,8
Poitou-Charentes	68,6	68,9	67,8	67,7	67,7	67,8	67,2
Provence-Alpes-Côte D'azur	64,9	69,7	69,5	69,8	69,9	70,3	70,1
Rhône-Alpes	72,3	73,9	72,4	72,3	72,7	72,9	72,6
France Métropolitaine	69,7	70,9	69,9	69,7	69,8	70,0	69,5

Note : les taux d'emploi, relatifs à la tranche d'âge 20-64 ans, sont calculés en moyenne annuelle. Des différences méthodologiques expliquent la légère surestimation des taux d'emploi pour la France métropolitaine affichés dans ce tableau par rapport à ceux présentés page 6.

Source : estimations annuelles d'emploi et estimations de population, calculs Synthèse et conjoncture de l'emploi, Insee, données 2012 et 2013 provisoires.

Dispersion des taux d'emploi régionaux

	2000	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Indicateur de dispersion	5,5	4,7	4,7	4,6	4,7	4,9	5,2

Lecture : la dispersion est mesurée par le coefficient de variation des taux d'emploi régionaux, pondérés par la population des 20-64 ans de la région. Les taux d'emploi sont pris en moyenne annuelle.

Le coefficient de variation est l'écart-type divisé par la moyenne. Ce coefficient diminue lorsque les taux d'emploi se rapprochent de la moyenne, et il augmente lorsque les taux s'écartent (la disparité entre régions s'accroît).

Source : estimations annuelles d'emploi et estimations de population, calculs Synthèse et conjoncture de l'emploi, Insee, données 2012 et 2013 provisoires.

Entre 2008 et 2009, du fait de la récession économique, les taux d'emploi ont fortement diminué dans la plupart des régions. Entre 2009 et 2012, les évolutions des taux d'emploi ont été plus modérées, un peu moins de la moitié des régions ont connu une hausse de leur taux d'emploi durant ces trois années. En 2013, les taux d'emploi se sont repliés dans la plupart des régions et s'étendent, en France métropolitaine, de 62,1 % pour le Languedoc-Roussillon à 74,5 % pour l'Île-de-France. Le taux d'emploi des personnes de 20 à 64 ans en France métropolitaine a baissé de 70,0 % en 2012 à 69,5 % en 2013. Après avoir diminué de 2000 à 2004, l'indicateur de dispersion régionale des taux d'emploi a par la suite légèrement augmenté jusqu'en 2008. Entre 2008 et 2011, la dispersion entre les régions est restée relativement stable. Elle a ensuite sensiblement augmenté entre 2011 et 2013.

Taux de chômage régionaux

en pourcentage

Région	2000	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Alsace	4,8	6,4	8,3	8,4	8,0	8,7	9,2
Aquitaine	8,4	6,9	8,3	8,7	8,7	9,4	9,7
Auvergne	7,5	6,5	8,0	8,0	7,9	8,5	8,8
Basse-Normandie	7,7	6,8	8,6	8,5	8,4	8,9	9,2
Bourgogne	7,1	6,3	8,1	8,3	8,1	8,7	9,2
Bretagne	6,7	5,9	7,5	7,6	7,4	8,2	8,7
Centre	6,7	6,2	8,0	8,2	8,1	8,8	9,4
Champagne-Ardenne	8,3	7,7	9,4	9,1	9,1	10,0	10,8
Corse	11,2	7,6	8,3	8,7	8,8	9,3	9,9
Franche-Comté	6,1	6,7	9,1	8,8	8,1	8,8	9,3
Haute-Normandie	9,5	7,7	9,8	9,9	9,8	10,6	11,1
Île-de-France	7,2	6,4	7,6	7,9	7,8	8,3	8,7
Languedoc-Roussillon	12,9	10,0	11,8	12,0	12,2	13,2	14,0
Limousin	6,4	6,0	7,6	7,8	8,0	8,7	9,2
Lorraine	7,3	7,3	9,4	9,4	9,2	9,9	10,6
Midi-Pyrénées	8,6	7,1	8,6	8,9	8,9	9,6	10,1
Nord-Pas-de-Calais	11,6	10,1	12,1	12,2	12,0	12,7	13,2
Pays de la Loire	6,8	5,9	7,9	7,9	7,5	8,1	8,7
Picardie	9,2	8,3	10,4	10,6	10,4	11,3	11,8
Poitou-Charentes	8,0	6,8	8,5	8,6	8,4	9,0	9,4
Provence-Alpes-Côte D'azur	11,5	8,4	9,9	10,2	10,4	10,9	11,4
Rhône-Alpes	7,1	6,2	8,1	8,1	7,8	8,4	8,8
France Métropolitaine	8,2	7,1	8,7	8,9	8,8	9,4	9,9

Note : les taux de chômage sont calculés en moyenne annuelle. Population des personnes âgées de 15 ans et plus.

Source : estimations de chômage, calculs Synthèse et conjoncture de l'emploi, Insee, données 2012 et 2013 provisoires.

Dispersion des taux de chômage régionaux

	2000	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Indicateur de dispersion	23,4	17,3	15,4	15,0	16,0	15,6	15,5

Lecture : la dispersion est mesurée par le coefficient de variation des taux de chômage régionaux, pondérés par la population active de la région. Les taux de chômage sont pris en moyenne annuelle.

Le coefficient de variation est l'écart-type divisé par la moyenne. Ce coefficient diminue lorsque les taux de chômage se rapprochent de la moyenne, et il augmente lorsque les taux s'écartent (la disparité entre régions s'accroît).

Source : Insee, calculs Synthèse et conjoncture de l'emploi, Insee, données 2012 et 2013 provisoires.

Entre 2008 et 2009, les taux de chômage ont nettement augmenté dans toutes les régions (+1,6 point en France métropolitaine). Entre 2009 et 2010, la hausse a été plus modérée (+0,2 point pour la métropole). Les variations de taux de chômage régionaux ont été aussi de faible ampleur en 2011, dans une tendance globale de léger repli du chômage, deux-tiers des régions ont vu leur taux de chômage diminuer. Les difficultés sur le marché du travail observées depuis la mi-2011 ont conduit à une hausse nette des taux de chômage régionaux en 2012 qui s'est poursuivie en 2013. Le taux de chômage en France métropolitaine a ainsi crû de 0,6 point en 2012 puis de 0,5 point en 2013 pour atteindre 9,9 %. En 2013, les taux de chômage des régions métropolitaines vont de 8,7 % en Île-de-France, Bretagne et Pays de la Loire à 14,0 % en Languedoc-Roussillon.

L'indicateur de dispersion régionale des taux de chômage s'est réduit en période de ralentissement de l'économie (2001-2004 et 2008-2010) et s'est élevé en période d'amélioration conjoncturelle (2004-2008). Après avoir augmenté d'un point entre 2010 et 2011, la dispersion des taux de chômage régionaux s'est repliée en 2012 avant de demeurer

stable entre 2012 et 2013.

- **Accidents du travail et maladies professionnelles**

Évolution des accidents du travail reconnus

	2000	2008	2009	2010	2011	2012
Accidents avec arrêt, en milliers	743	704	651	659	670	641
Indice de fréquence	44.1	38.0	36.0	36.0	36.2	35.0
Taux de gravité	1.0	1.3	1.3	1.3	1.4	1.4
Décès	730	569	538	529	552	558

Note : les accidents avec arrêt désignent l'ensemble des accidents de travail indemnisés, pour la première fois l'année considérée, par le versement d'une prestation en espèces (indemnité journalière, indemnité en capital, rente), ou qui pourraient l'être si la victime disposait d'ayant droit.

Champ : 18,3 millions de salariés du régime général de Sécurité sociale en 2012, essentiellement du secteur privé non agricole.

Source : Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS).

Le risque d'être victime d'un accident du travail reconnu (AT) peut être mesuré par l'indice de fréquence (nombre d'AT avec arrêt pour 1 000 salariés). Il est calculé sur les 18,3 millions de salariés du régime général de Sécurité sociale en 2012, essentiellement du secteur privé non agricole.

Le nombre de cas reconnus d'AT avec arrêt est en baisse de 703 976 en 2008 à 640 891 en 2012. Cette baisse s'inscrit dans la continuité d'une tendance de long terme à la baisse des AT : entre 2000 et 2012, le nombre d'accidents reconnus a reculé de 100 000 cas, soit une baisse de 14 %. L'indice de fréquence passe pour sa part de 44,1 accidents avec arrêt pour 1000 salariés en 2010 à 35,0 en 2012, soit une diminution de 21 %.

Comme lors de chaque récession, celle de 2009 s'est traduite par une baisse très marquée de l'indice de fréquence des AT entre 2008 et 2009. En effet lors d'une récession, l'intensité du travail tend à baisser car la réduction de l'emploi n'est pas aussi rapide que la baisse de la production. Ainsi, entre 2008 et 2009, les groupes de secteur d'activité¹ ayant connu les plus fortes réductions de leurs effectifs (métallurgie, chimie, industries du bois, services hors banques et assurances) sont aussi ceux qui enregistrent les plus fortes baisses du risque d'AT, de -8 % à -10 %. De même, la baisse du recours à l'intérim (-26 % en 2009), et peut-être, dans une moindre mesure, le possible changement de statut principal de certains intérimaires en auto-entrepreneur (dont les AT ne sont plus déclarés à la CNAM), contribuent à la baisse de l'indice de fréquence entre 2008 et 2009.

Enfin, depuis une dizaine d'années, si les salariés sont moins exposés au risque d'AT reconnu, ceux-ci sont plus graves. Le taux de gravité (nombre de jours perdus suite à un AT par millier d'heures de travail) a augmenté de 40 % depuis 2000.

Le nombre d'AT mortels, en baisse de 2000 à 2010, connaît une augmentation entre 2010 et 2012 (730 décès en 2000, 529 en 2010 et 558 en 2012).

¹ *Comités techniques nationaux (CTN)*

*Évolution des maladies professionnelles indemnisées chaque année
en nombre*

	2000	2008	2009	2010	2011	2012
Maladies, en milliers	21	45	49	51	55	54
Décès	237	425	564	533	570	523

Note : les maladies professionnelles désignent l'ensemble des maladies professionnelles indemnisées, pour la première fois l'année considérée, par le versement d'une prestation en espèces (indemnité journalière, indemnité en capital, rente).

Champ : 18,3 millions de salariés du régime général de Sécurité sociale en 2012, essentiellement du secteur privé non agricole.

Source : Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS).

Le nombre de maladies professionnelles (MP) indemnisées a connu une hausse spectaculaire, passant de 21 697 en 2000 à 54 015 en 2012. Cette augmentation résulte à la fois d'une tendance à l'intensification du travail et d'un élargissement des « tableaux » ouvrant droit à indemnisation, ainsi que d'une plus grande sensibilisation du corps médical à l'origine potentiellement professionnelle de certaines pathologies. L'année 2012 enregistre pour la première fois un recul du nombre de maladies professionnelles reconnues.

La part des affections périarticulaires, autrement nommées Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) continue d'augmenter. Elles représentent désormais plus de 85% des maladies professionnelles indemnisées en 2012.

Le nombre de décès provoqués par les MP reconnues a plus que doublé depuis 2000. Ils sont imputables en grande partie à l'amiante.

Des politiques d'activation du marché du travail

- **Taux de chômage de longue durée**
en pourcentage de la population active

	2013
Ensemble	4,0
Hommes	4,1
Femmes	3,9

Note : les chômeurs pour lesquels la durée de chômage n'est pas renseignée sont répartis au prorata entre moins d'un an et plus d'un an.

Concepts : activité au sens du BIT.

Champ : population des ménages de France métropolitaine.

Sources : enquêtes Emploi, Insee, traitement Dares ; données 2013 provisoires.

En 2013, 4,0 % des actifs sont au chômage depuis au moins un an. Les taux de chômage de longue durée des femmes et des hommes sont sensiblement au même niveau.

- **Taux d'activation des chômeurs de longue durée**

	CLD bénéficiant d'une mesure d'activation en 2012 (a)	Chômeurs de longue durée (cat. A) en 2012 (b)	Taux d'activation en 2012 (a) / (a)+(b)	Rappel : taux d'activation en 2011
Ensemble	302 577	1 211 258	20,0%	22,9%
< 25 ans (> 6 mois)	59 770	189 322	24,0%	27,3%
25 ans & + (> 12 mois)	242 807	1 021 936	19,2%	22,0%
Hommes	134 618	632 965	17,5%	20,2%
H < 25 ans (> 6 mois)	26 990	97 459	21,7%	26,0%
H 25 ans & + (> 12 mois)	107 628	535 506	16,7%	19,1%
Femmes	167 960	578 293	22,5%	25,8%
F < 25 ans (> 6 mois)	32 781	91 863	26,3%	28,7%
F 25 ans & + (> 12 mois)	135 179	486 430	21,7%	25,2%
<i>détail par catégorie :</i>				
catég.2 : Formation professionnelle	16 766	1 211 258	1,4%	0,4%
H < 25 ans (> 6 mois)	1 942	97 459	2,0%	0,8%
H 25 ans & + (> 12 mois)	4 023	535 506	0,7%	0,2%
F < 25 ans (> 6 mois)	4 932	91 863	5,1%	0,3%
F 25 ans & + (> 12 mois)	5 870	486 430	1,2%	0,6%
catég.4 : Aides à l'emploi marchand	71 547	1 211 258	5,6%	6,6%
H < 25 ans (> 6 mois)	11 695	97 459	10,7%	13,4%
H 25 ans & + (> 12 mois)	26 499	535 506	4,7%	5,1%
F < 25 ans (> 6 mois)	9 151	91 863	9,1%	11,6%
F 25 ans & + (> 12 mois)	24 202	486 430	4,7%	5,7%
catég. 6 : Création directe d'emploi	146 183	1 211 258	10,8%	12,5%
H < 25 ans (> 6 mois)	9 288	97 459	8,7%	10,5%
H 25 ans & + (> 12 mois)	41 778	535 506	7,2%	8,2%
F < 25 ans (> 6 mois)	15 632	91 863	14,5%	17,5%
F 25 ans & + (> 12 mois)	79 485	486 430	14,0%	16,5%
catég.7 : ACCRE	68 081	1 211 258	5,3%	7,4%
H < 25 ans (> 6 mois)	4 065	97 459	4,0%	6,8%
H 25 ans & + (> 12 mois)	35 328	535 506	6,2%	8,4%
F < 25 ans (> 6 mois)	3 066	91 863	3,2%	5,4%
F 25 ans & + (> 12 mois)	25 622	486 430	5,0%	6,8%

Source DARES, à partir de la base PMT 2012 d'Eurostat ; extraction le 22 avril 2014. Estimations DARES. Moyennes annuelles. Champ : France.

DEFM : catégorie A (demandeurs d'emploi inscrits, sans activités réduites). Sont ici considérés comme Chômeurs de longue durée (CLD) les demandeurs d'emploi inscrits depuis au moins 6 mois (pour les jeunes de moins de 25 ans) ou au moins 12 mois pour les adultes (25 ans et plus).

. Catégorie 2 : données très incomplètes, non significatives. Les données par durée d'inscription au chômage ne sont pas disponibles pour les stages de formation organisés par les Régions ou par l'État.

. Catégorie 3 : pas de mesure de "rotation dans l'emploi et partage de l'emploi" en France.

. Catégorie 4 : Contrat unique d'insertion (CUI-CIE), Contrat de professionnalisation, Insertion par l'économique.

. Catégorie 5 (emploi protégé et aidé, et réadaptation) : pas de données de stock par durée antérieure de chômage.

. Catégorie 6 : Contrat unique d'insertion (CUI-CAE) et démarrage des Emplois d'avenir.

. Catégorie 7 : Aides aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise (ACCRE).

Après un pic à 350 000 en 2010, le nombre de chômeurs de longue durée (CLD) ayant bénéficié d'une mesure

d'activation progresse un peu par rapport à 2009 et 2011 (290 000), à 300 000 en 2012. Mais avec la poursuite de l'accroissement du chômage et notamment du chômage de longue durée, parallèlement à une certaine contraction des entrées en contrats aidés, le taux d'activation fléchit à 20% (2012), après 23% (2011).

Le nombre moyen de bénéficiaires de contrats aidés dans le secteur non marchand présents en 2012 a progressé (148 000 après 136 000 en 2011), mais moins que le chômage de longue durée. Au total, les taux d'activation pour les aides à l'emploi (catégories PMT 4, 6 et 7) continuent de diminuer en 2012.

- **Prévention et participation des chômeurs de longue durée aux mesures actives**

en pourcentage

	Demandeurs d'emploi ne bénéficiant pas d'un "service d'accompagnement"		Demandeurs d'emploi ne bénéficiant pas d'un "nouveau départ"						
	Moins de 25 ans	25 ans et plus	Moins de 25 ans			25 ans et plus			
	Ensemble	Ensemble	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	
À l'horizon de 4 mois									
2004	24%	35%	27%	26%	28%	39%	38%	40%	
2005	22%	32%	25%	24%	26%	36%	35%	37%	
2006	20%	28%	23%	22%	24%	33%	32%	34%	
2007	17%	23%	22%	22%	23%	32%	31%	32%	
2008	19%	25%	26%	26%	25%	34%	34%	34%	
2009	19%	27%	27%	28%	26%	37%	37%	36%	
2010	17%	25%	25%	25%	25%	35%	35%	35%	
2011	18%	26%	26%	26%	26%	36%	35%	36%	
2012	19%	28%	28%	29%	28%	37%	37%	37%	
À l'horizon de 12 mois									
2004	4%	10%	5%	4%	5%	13%	12%	14%	
2005	3%	8%	4%	4%	4%	11%	10%	11%	
2006	2%	5%	3%	3%	4%	8%	8%	9%	
2007	2%	4%	4%	4%	4%	9%	8%	9%	
2008	2%	5%	5%	5%	5%	10%	11%	10%	
2009	3%	6%	5%	6%	5%	12%	12%	11%	
2010	2%	6%	5%	5%	5%	11%	11%	11%	
2011	3%	7%	6%	6%	6%	13%	13%	13%	
2012	3%	8%	6%	6%	6%	13%	13%	13%	

Services d'accompagnement : nombre de demandeurs d'emploi entrés en catégorie A au mois M et continûment demandeur d'emploi 4 mois/12 mois plus tard, n'ayant participé à aucun service d'accompagnement (catégorie PMT 1.1.2) rapporté au nombre de demandeurs d'emploi entrés en catégorie A au mois M.

Nouveaux départs : part des demandeurs d'emploi entrés en catégorie A au mois M et continûment demandeur d'emploi au cours des 4 mois/12 mois suivants qui n'ont participé à aucune mesure de politique active du marché du travail (catégories PMT 2 à 7) parmi ceux entrés en catégorie A au mois M.

Demandeurs de catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi.

Source : Pôle emploi, fichier historique

En 2012, 19 % des nouveaux demandeurs d'emploi en catégorie A de moins de 25 ans sont restés continûment demandeurs d'emploi au cours des 4 mois suivants leur entrée et n'ont bénéficié durant cette période d'aucun service d'accompagnement (ateliers, évaluations, parcours d'accompagnement, etc.). Ce taux est plus élevé parmi les nouveaux demandeurs d'emploi âgés de 25 et plus (28 %). La même année, 3 % des nouveaux demandeurs d'emploi en catégorie A de moins de 25 ans et 8 % de ceux âgés de 25 ans et plus sont restés continûment demandeurs d'emploi au cours des 12 mois suivants leur entrée et n'ont bénéficié durant cette période d'aucun service d'accompagnement.

En 2012, 28 % des nouveaux demandeurs d'emploi en catégorie A de moins de 25 ans sont restés continûment demandeurs d'emploi au cours des 4 mois suivants leur entrée et n'ont bénéficié durant cette période d'aucune mesure d'accompagnement permettant un nouveau départ (du type formation professionnelle, incitation à l'emploi, emploi protégé et réadaptation, création directe d'emploi ou aides à la création d'entreprise). Ce taux est plus élevé parmi les nouveaux demandeurs d'emploi âgés de 25 et plus (37 %). En 2012, 6 % des nouveaux demandeurs d'emploi

en catégorie A de moins de 25 ans et 13 % de ceux âgés de 25 ans et plus sont restés continûment demandeurs d'emploi au cours des 12 mois suivants leur entrée et n'ont bénéficié durant cette période d'aucune mesure de politique de marché du travail. Les différences entre les femmes et les hommes ne sont pas significatives.

- **Évolution des dépenses de politique de marché du travail (catégories 2 à 7) en % PIB**

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Dépense PMT (2-7) en % PIB	0,72%	0,64%	0,73%	0,83%	0,67%	0,64%

Source : Dares, à partir d'Eurostat, INSEE et Dares.

En 2012, les dépenses pour les mesures actives (catégories 2 à 7) de politique du marché du travail refluent de près de 5% en volume, tandis que le PIB est quasiment stable. Ainsi, après l'effort exceptionnel consenti en 2009-2010, les dépenses pour les PAMT exprimées en points de PIB se contractent encore un peu en 2012, et retrouvent le niveau des années antérieures à 2009.

- **Évolution des dépenses de politique du marché du travail (catégories 2 à 7) par personne souhaitant travailler**

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Dépense de PMT (2-7) par PST	4 306 €	4 178 €	3 881 €	4 431 €	3 693 €	3 387 €

Source : Dares, à partir d'Eurostat, INSEE et Dares.

La baisse, pour la deuxième année consécutive, des dépenses pour les politiques actives du marché du travail (catégories 2-7), conjuguée à l'augmentation du nombre de chômeurs au sens du BIT de près de 6% en 2012, se traduit par une dépense moyenne par personne souhaitant travailler en recul de 10 % en euros constants en 2012.

- **Évolution des participants de politique du marché du travail (catégories 2 à 7) pour 100 personnes souhaitant travailler**

	Total	Hommes	Femmes
2012	37,8	37,8	31,1
2011	40,4	43,1	31,6
2010	44,1	46,7	35,2
2009	41,8	43,2	32,6
2008	53,0	59,9	40,9
2007	53,4	57,6	39,5

Source : Dares, à partir d'Eurostat, base Politiques du marché du travail. Données estimées.

La part des personnes souhaitant travailler bénéficiant d'une mesure active s'est repliée depuis 2009, en raison de la forte dégradation du marché du travail à partir de la mi-2008. Elle était remontée en 2010, avec le développement des contrats aidés dans le cadre du plan de relance de l'économie. Depuis 2011, cette part baisse en raison du fléchissement des entrées dans les mesures actives, conjugué à la poursuite de l'augmentation du chômage, particulièrement en 2012.

Adéquation du système de protection sociale et attractivité du travail (1):
Adéquation du système de protection sociale

- Taux de pauvreté des individus au seuil de 60 % du niveau de vie médian selon leur type d'activité (concept BIT)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	En %	
								2010*	2011*
<i>Activité BIT⁽¹⁾ de l'individu</i>									
Ensemble (y compris moins de 15 ans)	12,6	13,1	13,1	13,4	13,0	13,5	14,1	14,0	14,3
Actifs occupés	7,3	7,5	7,5	7,8	7,4	7,6	7,6	7,6	8,0
Chômeurs	33,6	34,5	34,9	36,4	35,9	35,0	36,5	35,9	39,0

(1) : Le mode de calcul de la variable activité au sens du BIT a été modifié plusieurs fois au cours de la période observée, ce qui explique certaines évolutions heurtées (voir la rubrique "Définitions et concepts" pour plus d'explications).

Âge atteint au cours de l'année de perception des revenus.

* À partir de 2010, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2010 (voir la rubrique "Documentation" pour plus d'explications).

Champ individus : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage ordinaire dont la personne de référence n'est pas un étudiant.

Champ revenu : le revenu déclaré du ménage est positif ou nul.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives 1996 à 2004 ; Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2011.

Les personnes en emploi sont beaucoup moins souvent exposées à la pauvreté que les autres : le rapport entre leur taux de pauvreté et celui de l'ensemble de la population a même diminué de 0,58 à 0,54 entre 2004 et 2010. A l'inverse, le taux de pauvreté des chômeurs est nettement plus élevé que le taux moyen : sur toute la période récente, le rapport entre ces deux taux se maintient aux alentours de 2,6 - 2,7. L'emploi reste donc le meilleur rempart contre la pauvreté et ce rôle protecteur s'est même renforcé au cours de la dernière décennie.

- Evolution des dépenses d'allocation chômage (catégorie 8) en pourcentage de PIB

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Dépense PMT (8) en % PIB	1,20%	1,16%	1,42%	1,44%	1,40%	1,45%

Source : Dares, à partir d'Eurostat, INSEE et Dares.

Les dépenses d'allocation chômage (catégorie PMT 8) ont augmenté de 3,5% en euros constants en 2012 (29,4 Md€, après 28,0 Md€), dans un contexte de croissance atone. Le ratio de la dépense rapportée au PIB atteint 1,45 % en 2012, se rapprochant ainsi des niveaux les plus élevés atteints entre 2002 et 2005.

- Evolution des dépenses d'allocation chômage (catégorie 8) par personne souhaitant travailler

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Dépense de PMT (8) par PST	7 202 €	7 515 €	7 542 €	7 702 €	7 658 €	7 623 €

Source : Dares, à partir d'Eurostat, INSEE et Dares.

Les dépenses d'allocation chômage (catégorie PMT 8) augmentent de 3,5 % en euros constants en 2012, tandis que la population souhaitant travailler progresse de 6 % (dont les chômeurs BIT de 8 %). Le ratio de la dépense par personne souhaitant travailler s'infléchit donc en 2012, mais demeure à un niveau élevé depuis 2010. Il reste toutefois inférieur à ceux atteints entre 2003 et 2005.

**Adéquation du système de protection sociale et attractivité du travail (2) :
Accroître l'attractivité du travail et de l'activité**

- **Nombre de foyers fiscaux concernés par la prime pour l'emploi**

Année d'imposition	2001	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
En millions	8,7	8,9	8,9	8,2	7,3	6,7	6,3	5,9
En % du nombre total de foyers	26,3%	25,0%	24,7%	22,5 %	20,0%	18,2%	17,4%	16,0%

Champ : France entière.

Lecture : En 2013, 5,9 millions de foyers fiscaux ont bénéficié de la PPE au titre de leurs revenus 2012.

Sources : Données Direction Générale des Finances Publiques, traitement DG Trésor.

Créée en 2001, la Prime pour l'Emploi (PPE) a permis d'augmenter le surcroît de revenu disponible procuré par l'exercice d'une activité professionnelle faiblement rémunérée. Ce crédit d'impôt vise à compenser une partie de l'augmentation des prélèvements et de la diminution des aides sociales liées à l'exercice d'une activité professionnelle. La désindexation du barème de la PPE à partir de 2009 (le barème restant donc inchangé depuis 2008) et l'imputation du RSA activité sur la PPE versée à partir de 2010 expliquent la baisse du nombre de foyers fiscaux bénéficiant de la PPE, qui est passé de 8,9 millions de foyers en 2008 à 5,9 millions en 2013.

- **Bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA)**

Données au 31 décembre

	RSA « Activité »	RSA	RSA « Activité » en % du RSA
2009	598 800	1 730 200	34,6 %
2010*	665 600	1 833 800	36,3 %
2011	675 600	1 869 600	36,1 %
2012	690 700	1 964 200	35,2 %

Champ : France métropolitaine.

Source : Données CNAF et MSA.

* Depuis le 1^{er} septembre 2010, le champ du RSA s'est élargi au moins de 25 ans (sous conditions de travail). Les allocataires du "RSA jeune" représentent moins de 1% de l'ensemble.

Données au 31 décembre

	RSA « Activité »	RSA	RSA « Activité » en % du RSA
2011	707 800	2 067 300	34,2 %
2012	727 000	2 176 200	33,4 %

Champ : France entière.

Source : Données CNAF et MSA

À partir du 1^{er} juin 2009, le RSA a remplacé le RMI et l'API en France métropolitaine. Le RSA est un dispositif familial, sous conditions de ressources, destiné à un foyer. Il peut être versé à toute personne résidant en France et âgée d'au moins 25 ans, ou sans condition d'âge pour les personnes assumant la charge d'au moins un enfant né ou à naître. Depuis le 1^{er} septembre 2010, il a été étendu aux personnes de moins de 25 ans ayant travaillé au moins deux ans au cours des trois dernières années. Il est en vigueur dans les DOM depuis le 1^{er} janvier 2011 (à Mayotte depuis le 1^{er} janvier 2012).

Le RSA complète les ressources initiales du foyer pour qu'elles atteignent le seuil d'un revenu garanti. Ce dernier est calculé comme la somme de deux composantes :

- un montant forfaitaire, dont le barème varie en fonction de la composante familiale du foyer ;
- une fraction (62 %) des revenus professionnels des membres du foyer.

Les bénéficiaires cessent de percevoir l'allocation lorsque les revenus du foyer excèdent le niveau du revenu garanti. Ainsi, pour les personnes appartenant à un foyer dont les ressources sont inférieures au montant forfaitaire, le RSA assure un rôle de minimum social (« RSA socle »). Pour les personnes ayant un revenu d'activité et appartenant à un foyer dont les ressources sont inférieures au revenu garanti, le RSA assure un rôle de complément au revenu d'activité (« RSA activité »). On distingue le RSA « activité seul » (pour les personnes ayant une activité professionnelle et dont l'ensemble des ressources est supérieur au montant forfaitaire), et le RSA « socle + activité » (pour les personnes ayant une activité professionnelle et dont l'ensemble des ressources est inférieur au montant forfaitaire). Il n'est pas nécessaire d'avoir perçu le RSA socle pour percevoir le RSA activité.

Au 31 décembre 2012, 2,18 million de foyers bénéficient du RSA en France entière. A cette même date, 727 000 personnes bénéficient du RSA « activité » soit 33,4 % des allocataires du RSA. En France métropolitaine, en 2010, le nombre d'allocataires du RSA activité a augmenté plus rapidement que celui du nombre d'allocataires du RSA dans son ensemble. En revanche, depuis cette date, la croissance du nombre d'allocataires du RSA activité est plus faible que celle du nombre d'allocataires du RSA dans son ensemble. La part des allocataires au RSA activité dans l'ensemble du RSA est donc en baisse depuis 2010.

Toutefois, seule la part des allocataires au RSA « activité seul » est en baisse (25,1 % en 2010 contre 23,8 % en 2012). Celle des allocataires au RSA « socle + activité » se stabilise depuis 2010.

Concilier la vie familiale et la vie professionnelle

- *Articulation emploi-famille en 2012 (taux en %)*

Activité, temps de travail et chômage selon la situation familiale et l'âge des enfants en 2012

	Taux d'activité		Temps complet		Temps partiel		Part du chômage dans la population totale		Taux d'emploi	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
En couple	66,6	77,0	41,4	66,9	19,5	4,0	5,7	6,1	60,9	70,9
<i>sans enfant</i>	63,7	70,8	43,1	61,2	15,5	4,8	5,1	4,9	58,6	66,0
<i>1 enfant de moins de 3 ans</i>	80,8	95,8	54,2	84,0	16,6	4,2	10	7,6	70,8	88,2
<i>2 enfants dont au moins 1 de moins de 3 ans</i>	66,2	96,5	33,2	86,0	27,7	4,0	5,4	6,5	60,9	90,0
<i>3 enfants ou plus dont au moins 1 de moins de 3 ans</i>	40,5	86,9	17,6	70,0	18,3	5,1	4,6	11,8	35,9	75,1
<i>1 enfant âgé de 3 ans ou plus</i>	72,3	79,6	47,4	68,8	18,5	4,1	6,4	6,7	65,9	72,9
<i>2 enfants âgés de 3 ans ou plus</i>	71,9	78,9	42,6	70,7	24,3	3,1	4,9	5,1	66,9	73,8
<i>3 enfants ou plus âgés de 3 ans ou plus</i>	55,8	68,9	28,3	57,6	20,7	3,4	6,9	7,9	49,0	61,0
Non en couple	66,8	70,9	43,5	54,7	14,3	5,4	9,0	10,8	57,8	60,1
<i>sans enfant</i>	67,8	75,7	47,5	60,2	13,3	5,7	7,0	9,8	60,8	65,9
<i>avec un enfant ou plus</i>	65,6	60,4	38,9	42,7	15,4	4,8	11,3	12,9	54,3	47,5
Ensemble	66,6	75,3	42,0	63,6	18,0	4,4	6,7	7,4	60,0	68,0

Note : résultats en moyenne annuelle.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes âgées de 15 à 64 ans.

Source : Insee, enquêtes emploi T1 au T4 2012

En 2012, 66,6 % des femmes *en couple* âgées de 15 à 64 ans sont présentes sur le marché du travail, qu'elles soient actives occupées à temps complet (41,4 %), occupées à temps partiel (19,5 %) ou au chômage (5,7 %). Pour les mères en couple, la présence d'un ou deux enfants, lorsqu'ils sont âgés de 3 ans ou plus, se conjugue souvent avec l'exercice d'une activité professionnelle. Avec au moins 3 enfants, tous âgés de 3 ans ou plus, l'activité féminine est plus faible qu'avec un ou deux enfants, tous âgés de 3 ans ou plus. Ces écarts de taux d'activité selon le nombre d'enfant sont plus prononcés au sein des femmes qui ont au moins un enfant âgé de moins de 3 ans. De plus, lorsqu'elles travaillent, ces femmes le font plus souvent à temps partiel. A l'inverse, le taux d'activité des hommes n'est que peu influencé par le nombre et l'âge de leurs enfants.

- **Structures d'accueil des jeunes enfants**

Structures d'accueil des jeunes enfants au 31 décembre 2012 (hors écoles maternelles)

Structures d'accueil	Nombre de structures	Nombre de places	Nombre de places rapporté au nombre d'enfants de la classe d'âge
Crèches collectives	2 117	81 393	3,5 % (0 - 2 ans)
<i>dont crèches parentales</i>	145	2 301	0,1 % (0 - 2 ans)
Jardins d'éveil et jardins d'enfants	263	8 617	0,2 % (2 - 6 ans)
Haltes-garderies	1 542	25 866	0,5 % (0 - 6 ans)
Structures multi-accueil	7 556	- type collectif 218 021 - type familial 10 629	9,4 % (collectif) (0 - 2 ans) 0,2 % (familial) (0 - 6 ans)
Total accueil collectif (hors accueil familial)	11 478	333 897	6,1 % (0 - 6 ans)
Services d'accueil familial	695	42 585	0,8 % (0 - 6 ans)
Total établissements	12 173	387 111	7,1 % (0 - 6 ans)

	Nombre d'assistante maternelles agréées en activité au 31/12/2012	Capacité d'accueil théorique	Capacité d'accueil théorique rapportée au nombre d'enfants de la classe d'âge
Assistants maternelles en activité	314 226	944 279	17,3 % (0 - 6 ans)

Champ : France métropolitaine.

Notes :

- Le pourcentage des enfants pris en charge doit être utilisé avec précaution : d'une part, un même enfant peut être pris en charge par plusieurs de ces structures ; d'autre part, le nombre de places indiquées ici n'est pas le nombre d'enfants réellement accueillis, mais correspond aux capacités autorisées rapportées : au nombre d'enfants de moins de trois ans au 31/12/2012 (2 319 511) ; au nombre d'enfants de 0 à 6 ans au 31/12/2012 (5 460 322) ; au nombre d'enfants de 2 à 6 ans au 31/12/2012 (3 924 593).

- Les crèches collectives accueillent des enfants de moins de trois ans.

- Crèches parentales : appelées « établissements à gestion parentale » depuis le décret du 1er août 2000 : il s'agit d'établissements constitués en association avec les parents qui sont à l'initiative de sa création et qui assurent sa gestion. Ils participent à l'accueil des enfants aux côtés des professionnels (nombre de places limité à 20) et accueillent des moins de trois ans.

- Services d'accueil familial ou crèches familiales : regroupent des assistantes maternelles agréées qui accueillent chacune de 1 à 4 enfants à leur domicile sous la direction d'une puéricultrice, d'un médecin ou d'un éducateur de jeunes enfants. Accueil des 0 à 6 ans mais la distinction par âge n'est pas connue.

- Jardins d'enfants : structures alternatives à l'école maternelle ouvertes aux enfants de 2 à 6 ans.

- Jardins d'éveil : structures alternatives à l'école maternelle ouvertes aux enfants de 2 à 3 ans.

- Haltes-garderies : établissements d'accueil occasionnel ou à temps partiel des enfants de moins de six ans.

- Structures multi-accueil : établissements qui peuvent associer un accueil régulier et occasionnel, familial ou collectif.

- Assistants maternelles en activité : il s'agit des assistantes maternelles agréées par le Conseil Général et effectivement en activité. Elles accueillent des enfants à la journée de 0 à 6 ans, mais généralement de 0 à 3 ans. La capacité d'accueil correspond au nombre d'enfants couvert par les agréments de ces assistantes maternelles, au maximum quatre enfants chacune. Ces assistantes maternelles n'accueillent pas forcément autant d'enfants qu'elles y sont autorisées ; le nombre d'enfants réellement pris en charge n'est pas connu.

Sources : Drees (enquête PMI 2012), Insee (estimations de population -résultats provisoires arrêtés fin 2013-), Ircem (Assistants maternelles en activité).

En prenant en compte les assistantes maternelles en activité, le potentiel global d'accueil est d'environ 24,4 places d'accueil pour 100 jeunes enfants âgés de 0 à 6 ans. Toutefois, si l'on ne considère que les enfants de moins de trois

ans, les différents modes d'accueil existants offrent 57,4 places pour 100 enfants.

Proportion d'enfants de moins de 3 ans confiés à un mode d'accueil « formel » à titre principal

	2002	2007
Part des enfants de moins de 3 ans gardés principalement dans un mode d'accueil formel *	23 %	29 %

* accueil collectif (hors jardin d'enfants), crèches familiales, assistantes maternelles agréées et salariés à domicile employés par des particuliers.

Note : Le mode d'accueil à titre principal est le mode d'accueil dans lequel l'enfant passe le plus de temps du lundi au vendredi entre 8h et 19h.

Champ : France métropolitaine

Sources : enquêtes Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants 2002 et 2007, DREES, calculs DREES.

Exploiter les politiques de création d'emploi

- Croissance de l'emploi en 2013

	Niveau en fin d'année (en milliers)	Glissement annuel en fin d'année (en milliers)						Glissement annuel en fin d'année (en %)					
		2008	2009	2010	2011	2012	2013	2008	2009	2010	2011	2012	2013
	2013												
Emploi total, dont :	26 373	-167	-212	150	125	-51	10	-0,6	-0,8	0,6	0,5	-0,2	0,0
Salariés agricoles	239	-10	-2	-4	4	4	10	-4,0	-0,8	-1,6	2,0	1,6	4,4
Emploi salarié du secteur marchand non agricole	15 895	-187	-262	58	59	-106	-62	-1,1	-1,6	0,4	0,4	-0,7	-0,4
Industrie	3 175	-79	-167	-85	-17	-28	-53	-2,2	-4,7	-2,5	-0,5	-0,9	-1,6
Construction	1 392	10	-39	-18	-9	-18	-26	0,7	-2,6	-1,2	-0,6	-1,3	-1,8
Tertiaire marchand	11 328	-119	-55	161	85	-59	17	-1,1	-0,5	1,4	0,8	-0,5	0,1
<i>dont intérim</i>	545	-134	-18	99	-21	-61	34	-20,8	-3,4	19,9	-3,6	-10,7	6,6
Emploi salarié tertiaire non marchand	7 667	14	46	4	7	22	42	0,2	0,6	0,1	0,1	0,3	0,5
Emploi non salarié	2 572	16	5	91	54	30	20	0,7	0,2	3,8	2,2	1,2	0,8
Emploi concurrentiel	17 871	-154	-213	105	74	-83	-42	-0,8	-1,2	0,6	0,4	-0,5	-0,2

Lecture : fin 2013, l'emploi salarié dans l'industrie s'élève à 3 175 000, en baisse 53 000 par rapport à fin 2012, soit -1,6 % en un an.

Concepts : synthèse de sources administratives sur l'emploi ; l'emploi concurrentiel est constitué de l'emploi salarié des secteurs marchands non agricole et de la partie privé de l'emploi salarié tertiaire non marchand.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, estimations d'emploi pour les années 2007 à 2012 et pour l'emploi salarié des établissements privés hors agriculture en 2013 ; prévision d'emploi pour l'année 2013, secteur salarié agricole, secteur public et emploi non salarié.

En 2006 et 2007, les créations nettes d'emploi ont été nombreuses, dépassant 300 000 chacune des deux années. Avec la forte dégradation de la situation économique, l'emploi s'est retourné à partir du 2^e trimestre 2008. L'emploi total s'est contracté de 167 000 postes en 2008 et de 212 000 en 2009. C'est dans l'intérim et l'industrie que le recul de l'emploi salarié a été le plus fort : respectivement -153 000 et -245 000 postes en cumulé sur ces deux années.

L'emploi total est reparti à la hausse au 4^e trimestre 2009 : 150 000 postes ont été créés en 2010, puis encore 177 000 de la fin 2011 au 1^{er} trimestre 2012. L'emploi s'est ensuite replié à partir du 2^e trimestre 2012 (-51 000 sur l'ensemble de l'année, malgré une hausse de +52 000 au 1^{er} trimestre). Il est resté orienté à la baisse sur la majeure partie de l'année 2013, jusqu'au rebond observé au dernier trimestre qui a compensé les destructions survenues au cours des 3 premiers trimestres de 2013 (+10 000 sur l'ensemble de l'année, dont +59 000 au 4^e trimestre).

Le rebond de l'emploi total en 2013 a été soutenu principalement par le secteur tertiaire non marchand (+42 000) en lien avec le développement des emplois aidés, et dans une moindre mesure par l'emploi non salarié (+20 000). Dans le secteur marchand en revanche, les destructions d'emploi salarié se sont accélérées dans l'industrie (-53 000) et la construction (-26 000) ; dans les services, les créations d'emploi ont redémarré grâce à l'intérim (+34 000), tandis que l'emploi salarié hors intérim est demeuré orienté à la baisse (-17 000).

Assurer l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes

- **Écart de taux d'emploi entre les hommes et les femmes en 2013**

en pourcentage

	20-64 ans	20-24 ans	25-54 ans	55-64 ans
Hommes	73,7	50,7	85,2	48,4
Femmes	65,6	43,4	76,3	43,1
Ecart hommes femmes	8,1	7,3	8,9	5,3

Concepts : actifs occupés au sens du BIT, âge exact à la date de l'enquête, moyenne annuelle.

Champ : population des ménages de France métropolitaine.

Source : enquêtes Emploi, Insee, traitement Dares ; données 2013 provisoires

En 2013, l'écart de taux d'emploi entre les hommes et les femmes de 20 à 64 ans est de 8,1 points (73,7 % contre 65,6 %). Avec la poursuite du développement de l'activité féminine, le taux d'emploi des femmes s'est globalement rapproché de celui des hommes. De plus, de 2008 à 2009 le taux d'emploi des hommes a reculé de façon beaucoup plus prononcée que celui des femmes, les hommes étant plus présents dans les secteurs les plus touchés par la crise (l'industrie, la construction et l'intérim). Il en est de même entre 2011 et 2012. Au cours de ces dernières années, contrairement à ce qui est observé pour l'ensemble de la population en âge de travailler, l'écart entre le taux d'emploi des hommes et des femmes a eu tendance à s'accroître pour les jeunes (de 2009 à 2012) et les seniors (de 2010 à 2012) pour des raisons spécifiques à ces populations : évolution de la durée des études et de l'apprentissage pour les premiers, suppression des dispositifs de retrait anticipé d'activité à financement public et impact des réformes des retraites pour les seconds.

- **Écart de rémunération entre hommes et femmes (18.M2)**

Rapport du salaire net des femmes sur le salaire net des hommes, salaires annuels moyens par équivalent temps plein

	2000	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
F/H	0,78	0,79	0,79	0,79	0,79	0,79	0,80	0,80	0,81

Champ : France entière, ensemble des salariés du secteur privé et des entreprises publiques, hors agriculture, salariés des particuliers employeurs, apprentis et stagiaires.

Sources : déclarations annuelles de données sociales (DADS) Insee, traitement DARES.

Depuis 2000, les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes se réduisent progressivement. En moyenne, sur la période 2007-2011, le salaire net annuel moyen par équivalent temps plein (EQTP) des femmes est inférieur de 20 % à celui des hommes.

Méthodologie : la Dares s'appuie désormais sur les données exhaustives de la source DADS – Insee (déclarations administratives des employeurs) pour calculer son indicateur d'écart salarial entre les femmes et les hommes. En rapportant la somme des salaires nets non pas aux effectifs salariés mais aux effectifs EQTP, le nouvel indicateur corrige les effets du temps partiel, et se rapproche en cela de l'ancien indicateur par heure travaillée, à ceci près qu'il s'agit d'une moyenne et non d'une médiane, couvrant un champ géographique plus large, ce qui explique un écart plus important. En effet, ce nouvel indicateur couvre la France entière, donc les Dom. En outre, il calcule une moyenne et non une médiane des salaires nets. Ces deux éléments contribuent, toutes choses égales par ailleurs, à accroître l'écart femmes-hommes, au regard des indicateurs précédents.

Accroître l'offre de compétences, la productivité et la formation tout au long de la vie

En 2013, l'Insee a profondément modifié les questions de l'enquête Emploi portant sur la formation. Il en résulte une impossibilité de calculer de manière homogène le taux d'accès à la formation en 2012 et 2013 et une impossibilité de comparer les chiffres obtenus pour ces deux années, pour l'ensemble des formations et pour les formations à but professionnel.

Taux d'accès trimestriel des personnes de 25 à 64 ans à la formation (toutes formations)

en pourcentage

	2012			2013		
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
25-34 ans	10,7	10,9	10,6	26,9	26,1	27,6
35-44 ans	11,0	10,7	11,3	26,3	24,7	28,0
45-54 ans	8,6	8,4	8,8	22,6	19,9	25,3
55-64 ans	4,7	4,3	4,9	15,9	12,6	19,0
Ensemble	8,7	8,6	8,8	22,9	20,8	24,9

Champ : individus âgés de 25 à 64 ans, ayant terminé leurs études initiales au moins trois mois avant l'enquête et appartenant à un ménage de France métropolitaine.

Sources : enquêtes Emploi, Insee, traitement Dares; données 2013 provisoires.

Taux d'accès trimestriel des salariés de 25 à 64 ans aux formations à but professionnel

en pourcentage

	2012			2013		
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
Cadres	14,0	13,1	15,5	20,8	21,5	19,9
Professions intermédiaires	12,8	12,4	13,2	17,8	17,6	18,1
Employés	8,1	9,3	7,7	10,7	12,8	10,1
Ouvriers	5,4	5,8	4,1	7,7	8,0	6,7
Ensemble	9,9	9,7	10,1	13,9	14,3	13,5

Champ : salariés âgés de 25 à 64 ans, hors agriculteurs, artisans, chefs d'entreprise et chômeurs n'ayant jamais travaillé, ayant terminé leurs études initiales au moins trois mois avant l'enquête et appartenant à un ménage de France métropolitaine.

Sources : enquêtes Emploi, Insee, traitement Dares; données 2013 provisoires.

Taux d'accès trimestriel des personnes de 25 à 64 ans à la formation (toutes formations) par statut d'activité

en pourcentage

	2012			2013		
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
Actif occupé	10,2	9,7	10,7	26,1	23,5	29,0
Chômeur (BIT)	7,1	6,6	7,7	18,7	15,7	22,1
Inactif	4,0	3,8	4,2	12,5	9,5	14,3
Ensemble	8,7	8,6	8,8	22,9	20,8	24,9

Champ : salariés âgés de 25 à 64 ans, ayant terminé leurs études initiales au moins trois mois avant l'enquête et appartenant à un ménage de France métropolitaine.

Sources : enquêtes Emploi, Insee, traitement Dares; données 2013 provisoires

- **Évolution de la productivité du travail**

		<i>croissance annuelle moyenne en %</i>							
	2000 - 2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	
Productivité (par tête)									
Ensemble de l'économie	1,2	1,0	-0,1	-1,5	1,6	1,4	0,5	0,6	
Secteur principalement marchand non agricole	1,3	1,1	-0,6	-2,2	2,0	1,2	0,3	0,7	
Productivité (horaire)									
Ensemble de l'économie	1,9	0,2	-0,2	-0,6	1,6	1,2	0,9	0,6	
Secteur principalement marchand non agricole	2,0	0,4	-0,6	-1,2	2,1	1,0	0,7	0,7	
Activité									
Valeur ajoutée totale	2,1	2,4	0,3	-2,6	1,7	2,1	0,6	0,4	
Secteur principalement marchand non agricole	2,4	2,9	0,1	-3,9	2,0	2,3	0,6	0,2	
Emploi									
Emploi total	0,9	1,4	0,5	-1,1	0,1	0,7	0,1	-0,2	
Secteur principalement marchand non agricole	1,1	1,8	0,6	-1,8	0,0	1,1	0,2	-0,5	
Heures travaillées									
Ensemble des heures	0,2	2,3	0,5	-2,0	0,0	0,9	-0,3	-0,2	
Secteur principalement marchand non agricole	0,5	2,5	0,7	-2,8	-0,1	1,3	-0,1	-0,5	

Sources : Comptes nationaux trimestriels, Insee. Année de base : 2010.

En 2008 et 2009, conséquence des délais d'ajustement de l'emploi à la dégradation de l'activité économique, la productivité par tête a reculé fortement (-1,6 % dans l'ensemble de l'économie, et -2,8 % dans le secteur marchand non agricole) ; ce recul a été plus important que ce que laissaient attendre les cycles de productivité observés sur le passé. Une diminution des heures par tête en 2009 a toutefois contribué à accentuer la baisse de la productivité par tête pendant la crise.

En 2010, le rebond de l'activité conjugué à une reprise plus progressive de l'emploi a entraîné un redressement de la productivité par tête, compensant seulement en niveau le recul pendant la crise sans rattraper les gains tendanciels de productivité (au cours de la première moitié des années 2000, la productivité horaire apparente a crû de +1,9 % en moyenne par an dans l'ensemble de l'économie, et de +2,0 % dans les secteurs principalement marchands non agricoles ; elle n'a pas augmenté entre 2006 et 2010).

Depuis 2011, les gains de productivité se sont à nouveau tassés ; le rattrapage observé en 2010 ne s'est pas poursuivi avec le redémarrage rapide des créations d'emploi. La productivité a ensuite continué de ralentir en 2012 et 2013, dans un contexte d'atonie de l'activité et de l'emploi, et ces évolutions de la productivité au cours des deux dernières années sont plus en ligne avec le cycle de productivité habituel qu'elles ne l'étaient entre 2008 et 2011.

Améliorer le système d'éducation et de formation

- Niveaux de formation des jeunes de 20 à 24 ans

Diplôme le plus élevé et classe atteinte par les jeunes âgés de 20 à 24 ans

en pourcentage

Diplôme le plus élevé, classe atteinte	CITE *	NF **	2000			2012		
			Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
Total Diplômés de l'enseignement supérieur, du Baccalauréat, des BEP, CAP et équivalents	3-6		81,8	80,2	83,4	84,4	82,1	86,7
<i>Diplômés de l'enseignement supérieur, d'un Baccalauréat, ou d'un équivalent</i>	3-6	I-IV	62,2	57,2	67,0	69,8	65,2	74,3
<i>Diplômés d'un CAP ou d'un BEP</i>	3C	V	19,6	23,0	16,4	14,6	16,9	12,4
Total diplômés du Brevet et sans aucun diplôme	0-2		18,2	19,8	16,6	15,6	17,9	13,3
Ont étudié jusqu'à la fin d'un second cycle de l'enseignement secondaire mais n'ont pas obtenu le diplôme (échecs aux examens)	2		10,4	11,9	9,0	7,4	9,0	5,9
<i>dont : Terminale d'un baccalauréat ou d'un équivalent</i>	2	IV	4,6	4,7	4,6	3,9	4,4	3,4
<i>dont : Terminale de CAP ou BEP</i>	2	V	5,8	7,2	4,4	3,5	4,6	2,5
Ont arrêté leurs études avant la fin d'un second cycle de l'enseignement secondaire	0-2		7,8	7,9	7,6	8,2	8,9	7,4
<i>dont : Seconde ou Première générale ou technologique</i>	2	V	1,2	1,3	1,0	1,6	1,8	1,3
<i>dont : Sans étude, Premier cycle de l'enseignement secondaire, Première année de CAP ou BEP</i>	0-2	Vbis -VI	6,6	6,6	6,6	6,6	7,1	6,1
Ensemble			100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

* Classification internationale type de l'éducation (CITE), version 1997 : classification de l'UNESCO fondant la comparabilité entre pays des statistiques sur les systèmes d'enseignement. Les programmes d'enseignement et les diplômes français sont situés par niveaux CITE-97 en conformité avec la codification diffusée sur le site internet de l'institut statistique de l'UNESCO (<http://www.uis.unesco.org/Education/ISCEDMappings/Pages/default.aspx>).

** "Niveaux de formation" : nomenclature française sur l'éducation et la formation, version de 1969.

Lecture : En 2012, 84 % des jeunes âgés de 20 à 24 ans déclarent détenir un diplôme de l'enseignement supérieur, un baccalauréat, un BEP ou un CAP.

Champ : jeunes âgés de 20 à 24 ans (à l'enquête) appartenant à un ménage de France métropolitaine.

Sources : enquêtes Emploi, Insee, traitement DEPP ; fichiers de mai 2013 sur l'année 2012.

En 2012, 70 % des jeunes âgés de 20 à 24 ans déclarent détenir un diplôme d'enseignement supérieur, un baccalauréat ou un titre équivalent et 14 % des jeunes un Brevet d'Études Professionnelles (BEP), en voie de disparition, ou un Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP). Ainsi, au total, 84 % des jeunes âgés de 20 à 24 ans ont terminé avec succès un enseignement secondaire de second cycle. Cette proportion a augmenté de 2 points depuis 2000.

Les jeunes femmes possèdent plus souvent un diplôme attestant de la réussite d'un second cycle (87 %), que les jeunes hommes (82 %). Elles sont davantage diplômées du baccalauréat que leurs homologues, qui arrêtent plus fréquemment leurs études après un BEP ou CAP.

A contrario, 15,6 % des jeunes âgés de 20 à 24 ans n'ont pas un bagage suffisant pour une économie exigeante en

connaissances. Ils sont un peu moins qu'en 2000. Cette population se distribue en deux groupes en fonction de leur parcours scolaire. Le premier groupe (7,4 % du groupe d'âges) a étudié jusqu'en année terminale d'un enseignement secondaire de second cycle, mais n'a pas obtenu le diplôme attestant de l'acquisition des connaissances. Le second groupe, de même ampleur (8,2 %), n'a pas étudié jusqu'en année terminale d'un enseignement secondaire de second cycle. A l'intérieur de ce second groupe, 6,6 % des jeunes ont cessé de se former après une seconde, une première, une première année de CAP ou de BEP voir après une classe du premier cycle du second degré. Ces jeunes n'ont pas accompli de formation complète de « niveau CAP » (niveau V) et ont arrêté leur formation aux niveaux français VI et Vbis.

- **Niveaux de formation des personnes de 20 à 64 ans en 2012**

Proportions de diplômés de l'enseignement secondaire du second cycle et de l'enseignement supérieur (CITE 3 et supérieur), selon le groupe d'âges et le genre (20 à 64 ans)

	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Ensemble</i>
<i>20-24</i>	<i>82,1</i>	<i>86,7</i>	<i>84,4</i>
<i>25-29</i>	<i>81,4</i>	<i>85,5</i>	<i>83,5</i>
<i>30-34</i>	<i>81,7</i>	<i>84,6</i>	<i>83,2</i>
<i>35-44</i>	<i>78,6</i>	<i>80,4</i>	<i>79,5</i>
<i>45-54</i>	<i>70,1</i>	<i>67,2</i>	<i>68,6</i>
<i>55-64</i>	<i>63,2</i>	<i>55,3</i>	<i>59,1</i>
<i>Ensemble</i>	<i>74,3</i>	<i>73,3</i>	<i>73,8</i>

Lecture : En 2012, 74 % des hommes et 73 % des femmes âgés de 20 à 64 ans déclarent détenir un diplôme de l'enseignement supérieur ou d'enseignement secondaire de second cycle (CITE 3 et plus).

Champ : population âgée de 20 à 64 ans (à la date de l'enquête) appartenant à un ménage de France métropolitaine.

Sources : enquêtes Emploi, Insee, traitement DEPP ; fichiers de mai 2013.

La proportion de diplômés d'un enseignement supérieur ou secondaire de second cycle est d'au moins 83 % parmi les trois groupes d'âges 20-24, 25-29 et 30-34 ans. Ces groupes d'âges ont eu davantage d'opportunités d'étudier et de réussir leurs études que leurs aînés. Dans l'ensemble, la population française étudie et obtient des diplômes aux âges jeunes.

- **Jeunes interrompant leurs études à un faible niveau de formation**

Pour 100 interruptions des études secondaires

Classe d'inscription	NF *	2000	2008	2010	2011
Terminales de Baccalauréat et équivalents	IV	66,9	70,0	72,8	77,2
Terminales de CAP ou BEP (BEP jusque 2009)	V	21,3	19,9	16,8	12,7
1 ^{ère} année d'un Brevet ou Bac professionnel accessible après réussite d'un CAP ou d'un BEP (« en 2 ans »)	V	2,4	2,6	0,7	-
<u>Sous-total des élèves parvenus à la fin d'un second cycle du secondaire</u>		90,6	92,5	90,3	89,9
2ndes et 1ères générales et technologiques	V	2,4	1,8	1,3	1,0
2nde et 1ère professionnelles (Bac professionnel accessible à l'issue du Premier cycle, « en 3 ans »**)		-	-	4,7	6,4
1er cycle, 1ère année du CAP ou du BEP (BEP jusque 2009)	VI-Vbis	7,0	5,7	3,7	2,7
<u>Sous-total des élèves sortis de formation avant la fin d'un second cycle</u>		9,4	7,5	9,7	10,1
Total des élèves interrompant des études secondaires		100	100	100	100

Lecture : sur 100 jeunes sortis de l'enseignement secondaire en 2011, 89,9 ont atteint la classe terminale d'un second cycle de l'enseignement secondaire.

* "Niveaux de formation" est une nomenclature française sur l'éducation et la formation (voir tableau page 33 pour précisions et relations avec la CITE).

** Après la 2^{nde} professionnelle (seulement): 2,4 % en 2010 et 2,6% en 2011.

Champ : France métropolitaine - Interruptions des études secondaires. Sans les jeunes qui ne commencent pas l'enseignement secondaire (moins d'1 % d'une classe d'âge).

Source : inscriptions aux enseignements et formations du second degré, MEN/MESR-DEPP ; pour en savoir plus : Repères et références statistiques 2013 pages 270-271 (<http://www.education.gouv.fr/cid57096/reperes-et-references-statistiques.html>).

Sur 100 jeunes qui cessent de s'inscrire dans le second degré en 2011, 89,9 % ont étudié jusqu'en année terminale d'un second cycle, selon les synthèses d'inscriptions. L'important développement des terminales de baccalauréat professionnel et la réduction des sorties en fin de CAP et BEP reflètent, mi-2011, le parcours de la première cohorte de la réforme de la voie professionnelle.

La réforme développe des seconds cycles professionnels en trois ans à la place de ceux en deux et quatre ans. Le nouveau baccalauréat professionnel est préparé en trois ans. Il est accessible après le premier cycle. L'ancien baccalauréat professionnel était préparé en deux ans après réussite d'un premier diplôme de second cycle, le BEP, lui aussi de deux ans ; ces deux cycles consécutifs de deux ans restent d'ailleurs en vigueur pour le CAP et le brevet professionnel (BP).

Sur 100 jeunes qui cessent de s'inscrire dans le second degré en 2011, 10,1 % ont arrêté leur formation avant la fin d'un second cycle de l'enseignement secondaire. Pour 2,7 % des jeunes, la formation interrompue est une classe du premier cycle ou une première année de certificat d'aptitude professionnelle (CAP). Pour 1,0 % des jeunes, la formation interrompue est une seconde ou une première préparant à une série générale ou technologique du baccalauréat. Pour 6,4 % des jeunes, la formation interrompue est une seconde ou une première préparant à une série professionnelle du baccalauréat. Cesser de s'inscrire après une classe de seconde ou de première préparant au baccalauréat signifie interrompre sa formation avant la fin du second cycle. La proportion de jeunes qui a cessé de s'inscrire dans le second degré sans terminer de second cycle apparaît ainsi en légère hausse pour la première cohorte de la réforme, qui se présente nettement plus massivement que ses aînées au baccalauréat. (La légère hausse des abandons pourrait être temporaire et disparaître parmi les cohortes suivantes.)

- **Dépenses publiques d'éducation**

Dépense intérieure d'éducation et part de la dépense publique d'éducation (1980 – 2012)

(France métro + DOM)	1980	1990	2000	2010	2011	2012
Dépense Intérieure d'Éducation *						
aux prix courants (en milliards d'euros)	28,5	68,0	104,9	136,2	136,9	139,4
aux prix 2012 (en milliards d'euros)	74,4	96,6	129,9	140,0	139,0	139,4
DIE/PIB (en %)	6,4 %	6,6 %	7,3 %	7,0 %	6,8 %	6,9 %
DIE/habitant aux prix 2012 (en euros)	1 380	1 660	2 140	2 130	2 160	2 130
Dépense moyenne par élève *						
aux prix courants (en euros)	1 760	4 030	6 200	8 200	8 210	8 330
aux prix 2012 (en euros)	4 600	5 720	7 670	8 440	8 340	8 330
Structure du financement initial (en %) **						
Dépense publique d'éducation	83,7	82,9	87,2	85,2	84,9	85,1
État	69,1	63,7	65,2	59,0	58,7	58,5
dont MEN-MESR.	60,9	56,5	57,4	53,9	53,8	53,5
Collectivités territoriales	14,2	18,5	19,9	24,4	24,3	24,5
Autres administrations publiques et CAF	0,4	0,7	2,1	1,8	1,9	2,1
Entreprises	5,5	5,9	5,4	6,8	7,0	7,0
Ménages	10,8	11,2	7,4	8,0	8,1	7,9
Total dépense publique d'éducation / PIB (en %)	5,4	5,5	6,4	6,0	5,8	5,8

* La dépense intérieure d'éducation (DIE) est évaluée chaque année par le Compte de l'éducation, compte satellite de la Comptabilité Nationale. Celle-ci a été revue pour l'ensemble de la période du fait de ruptures de série en 1999 et 2006. A partir de 2006, la loi organique relative aux Lois de Finances (LOLF) modifie les règles budgétaires et comptables de l'État ; les charges sociales, en particulier, sont mieux évaluées et affectées aux rémunérations des agents de l'État. Pour plus de précision, se reporter à l'édition 2013 de L'état de l'École (<http://www.education.gouv.fr/cid57102/l-etat-de-l-ecole-31-indicateurs-sur-le-systeme-educatif-francais.html#Coûts>).

** Financement initial : financement à la charge effective de chacun des agents (avant prise en compte des transferts existant entre les différents agents économiques).

Source : DEPP/MEN-MESR ; Les montants des dépenses de l'année 2012 sont des montants provisoires.

La dépense intérieure d'éducation (DIE) représente toutes les dépenses financées par l'ensemble des agents économiques, administrations publiques centrales et locales, entreprises et ménages, pour les activités d'éducation : activités d'enseignement scolaire et extrascolaire de tous niveaux, activités visant à organiser le système éducatif (administration générale, orientation, documentation pédagogique et recherche sur l'éducation), activités destinées à accompagner la fréquentation scolaire (cantines et internats, médecine scolaire, transports) et les dépenses à la charge des ménages pour acheter des biens et services demandés par les institutions scolaires (fournitures, livres, habillement,...).

En 2012, la dépense intérieure d'éducation (DIE) atteint 139,4 milliards d'euros, soit 6,9 % de la richesse nationale (PIB). Pour l'éducation, la collectivité nationale, tous financeurs confondus, réalise un important effort financier à hauteur de 2 130 euros par habitant, ou 8 330 euros par élève ou étudiant.

Les comparaisons internationales rapportent aux PIB nationaux les dépenses consacrées à la seule formation initiale (hors formation continue). Les comparaisons portent sur des données plus anciennes, sur l'année 2010. En 2010, la France se situe dans la moyenne des pays de l'OCDE (6,3%), en deçà de la Norvège (7,6%) et des États-Unis (7,3%) mais

nettement au dessus de l'Espagne (5,6 %), du Japon (5,1 %) ou de l'Italie (4,7 %).

- **Jeunes ni en emploi, ni en formation (NEET)**

Part des jeunes ni en études initiales, ni en emploi (taux de NEET)

en pourcentage

	15-24 ans			15-19 ans			20-24 ans		
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
2004	10,8	10,1	11,5	5,2	5,8	4,5	16,5	14,5	18,4
2007	10,5	9,9	11,2	5,5	6,1	4,8	15,8	13,9	17,6
2008	10,4	10,2	10,6	5,3	6,0	4,7	15,6	14,7	16,5
2009	12,7	13,1	12,2	6,6	7,3	6,0	18,7	19,1	18,3
2010	12,6	12,6	12,6	6,5	7,2	5,7	18,6	17,9	19,2
2011	12,2	11,8	12,5	6,2	6,9	5,4	17,9	16,5	19,3
2012	12,5	12,8	12,1	6,4	7,3	5,5	18,3	18,1	18,4

Concepts : emploi au sens du BIT, études initiales = étude scolaires ou universitaires sans interruption de plus d'un an, âge exact à la date de l'enquête, moyenne annuelle.

Champ : population des ménages de France métropolitaine.

Source : enquêtes Emploi, Insee, traitement Dares ; données 2012 provisoires.

En 2012, 12,5 % des jeunes âgés de 15 à 29 ans ne sont ni en formation initiale ni en emploi (NEET) : 6,4 % des 15-19 ans et 18,3 % des 20-24 ans, ces derniers étant moins souvent en formation initiale que les plus jeunes. Avec le crise, la proportion de jeunes de 15-24 ans en NEET a augmenté de 2,3 points entre 2008 et 2009 et est en 2012 à un niveau proche de celui de 2009.

Mécanisme de fixation des salaires et évolution du coût du travail

- Évolution des taux de cotisations sociales (22.1)

Salarié rémunéré au SMIC, base 35 h. - secteurs marchands non agricoles

	2001	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
SMIC brut mensuel 35 heures (en euros)	1012	1280	1321	1338	1344	1365	1398	1430	1445
En points de cotisations (par rapport au salaire brut)									
Taux de cotisations sociales salariés (a)	20,9%	21,5%	21,5%	21,5%	21,5%	21,5%	21,6%	21,7%	21,9%
Réduction des cotisations employeurs en % du salaire brut	26,0% ¹	26,0% ²	27,1% ³	27,1%	27,1%	27,1%	27,1%	27,1%	27,1%
Taux de cotisations employeurs après allègement (b) ⁴	19,1%	20,3%	19,3%	19,3%	19,5%	19,5%	19,5%	19,7%	19,9%
Total des cotisations sociales (a+b)	40,0%	41,7%	40,8%	40,8%	41,0%	41,0%	41,1%	41,4%	41,8%
Total hors retraite complémentaire	30,5%	32,2%	31,3%	31,3%	31,5%	31,5%	31,6%	31,9%	32,1%
En points de coût du travail									
Total des cotisations sociales employeurs et salariés	33,6%	34,7%	34,2%	34,3%	34,3%	34,3%	34,4%	34,6%	34,9%

Les taux de cotisations sont calculés au 1^{er} janvier, le niveau du Smic est celui après revalorisation au 1er juillet de l'année avant 2010, et après revalorisation au 1^{er} janvier à partir de 2010.

Notes : 1. 18,2% dans les entreprises non passées à 35 heures.

2. Entre 2003 et 2005, en même temps que le Smic et les garanties mensuelles de rémunération (GMR) convergeaient, l'allègement au niveau du Smic a été progressivement porté à 26,0% dans toutes les entreprises en même temps ; dans les entreprises restées à 39 heures, il était de 20,8% en 2003 et 23,5% en 2004.

3. Depuis le 1^{er} juillet 2007, le taux d'allègement au Smic a été porté de 26% à 28,1% dans les entreprises de moins de 20 salariés, concernant 66 % des salariés rémunérés au Smic environ.

4. Réduction appliquée au taux de cotisations employeurs au plafond de la sécurité sociale pour les entreprises de plus de 20 salariés.

Lecture : Au 1^{er} janvier 2014, un salarié rémunéré au Smic horaire sur la base de 35 heures hebdomadaires, supporte un taux de cotisations salariales égal à 21,9% de son salaire brut. Son employeur supporte un taux de cotisations effectif de 20,3% du salaire brut : son taux de cotisations de droit commun est sujet à un allègement général de 26,0% pour une entreprise de 20 salariés et plus, et de 28,1% sinon, soit 26,6% en moyenne pour l'ensemble des employeurs.

Source : Minefi, Direction Générale du Trésor.

Salarié rémunéré au salaire moyen - secteurs marchands non agricoles

	2001	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Salaire moyen brut mensuel (en euros)	2124	2578	2649	2681	2746	2815	2874	2927	2985
En points de cotisations (par rapport au salaire brut)									
Taux de cotisations salariés ¹	20,9%	21,5%	21,5%	21,5%	21,5%	21,5%	21,6%	21,7%	21,9%
Taux de cotisations employeurs ²	45,1%	46,3%	46,4%	46,4%	46,6%	46,6%	46,6%	46,8%	47,0%
Total des cotisations sociales employeurs et salariés	66,0%	67,7%	67,8%	67,9%	68,1%	68,1%	68,2%	68,5%	68,9%
En points de coût du travail									
Total des cotisations sociales employeurs et salariés	45,5%	46,3%	46,3%	46,4%	46,4%	46,4%	46,5%	46,7%	46,9%

Les taux de cotisations sont calculés au 1^{er} janvier. Le niveau du salaire correspond au salaire brut (moyenne annuelle, équivalent temps plein, source : Insee - DADS).

¹ *Taux de droit commun au niveau du plafond de la sécurité sociale.*

² *Taux pour les entreprises de plus de 20 salariés. Entre 2000 et 2002, il existait une réduction de charges forfaitaire pour les entreprises passées aux 35h correspondant à un taux de réduction de 2,3% au niveau du salaire moyen brut mensuel. Source : Minefi, Direction Générale du Trésor*

Depuis le 1^{er} juillet 2005, les allègements de cotisations sociales employeurs, dont la montée en charge accompagnait le processus de convergence du Smic et des garanties mensuelles de rémunération (GMR) mises en place à l'occasion du passage aux 35 heures, sont unifiés. Ils sont désormais indépendants de la durée du travail pratiquée par l'entreprise : tout employeur bénéficie d'un allègement de 26% de ses cotisations sociales au niveau du Smic (28,1% dans les entreprises de moins de 20 salariés depuis le 1^{er} juillet 2007).

Les modifications de cotisations sociales intervenues entre 2009 et 2014 sont les suivantes :

Entre 2009 et 2010

- Le taux du fonds de garantie des salaires (cotisation employeur) est appelé à 0,4 % au lieu de 0,2 % depuis le 1^{er} octobre 2009.
- Le forfait social (pas sur les salaires, mais sur l'épargne salariale par exemple) est passé de 2% à 4 %.

Entre 2010 et 2011

- L'assiette de la CSG et de la CRDS sur les salaires reste de 97 % du salaire pour la partie du salaire inférieure à 4 plafonds de la sécurité sociale, mais passe à 100 % au-delà. (Article L136-2 du code de la sécurité sociale).
- À partir du 1^{er} janvier 2011, le taux de cotisation des employeurs au titre des accidents du travail et des maladies professionnelles a été relevé de 0,1 point.
- Les cotisations sociales pour le financement de l'Apec (ne concernent que les cadres) ne s'appliquent plus seulement aux revenus situés entre 1 et 4 plafonds de la sécurité sociale, mais à l'ensemble des revenus inférieurs à 4 plafonds de la sécurité sociale.
- Les cotisations patronales au Fonds National d'Aide au Logement (FNAL), qui finance une partie des allocations logement, sont modifiées. Le taux spécifique aux entreprises de 20 salariés et plus passe à 0,4 % en dessous du plafond et 0,5 % au-dessus. Auparavant, le taux était de 0,4 % sur l'ensemble du salaire.
- En 2011, l'annualisation des allègements généraux de charges sur les bas salaires conduit à réduire le taux d'allègement en introduisant dans son calcul les éléments variables de rémunération au cours de l'année.

Entre 2011 et 2012

- L'assiette de la CSG et de la CRDS sur les salaires est de 98,25 % du salaire (contre 97 % en 2011) pour la partie du salaire inférieure à 4 plafonds de la sécurité sociale, et reste à 100 % au-delà. (Article L136-2 du code de la sécurité sociale).
- À partir du 1^{er} avril 2011, le taux de cotisation des entreprises à l'AGS (régime de garantie des salaires) a

baissé : il est passé de 0,40 % à 0,30 % des salaires.

Entre 2012 et 2014

- La réforme finançant les départs anticipés en retraite pour carrière longue sont financés par une hausse des cotisations patronales et salariales (à terme : +0,25 point pour les cotisations patronales comme pour les cotisations salariales). La montée en charge est progressive jusqu'au 1^{er} janvier 2016. Au 1^{er} novembre 2012, les cotisations patronales et salariales pour la retraite de base ont ainsi chacune augmenté de 0,1 point.
- La revalorisation des forfaits applicables aux sinistres prévue par l'arrêté ministériel du 28 décembre 2012 accroît d'environ 0,1 point du taux moyen national d'AT-MP.
- L'abattement de 3% sur l'assiette de la CSG et de la CRDS est supprimé pour les contributions patronales de retraite et de prévoyance complémentaire.
- Même s'il ne réduit pas facialement le taux de cotisations sociales, le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) diminue significativement le coût du travail via un crédit d'impôt sur les sociétés, à hauteur de 4% des salaires en 2013 (et 6% en 2014 et au-delà), ceci pour les salaires horaires inférieurs à 2,5 Smic. Le bénéfice de ce crédit a lieu l'année suivant l'année de versement des salaires (donc à partir de 2014).
- Dans le cadre de la réforme des retraites de 2013, une augmentation du taux de cotisation des employeurs et des salariés sera répartie sur 4 ans, de 2014 à 2017, à raison de : 0,15% d'augmentation respective des cotisations des employeurs et des salariés en 2014, sur l'ensemble du salaire et de 0,05% en 2015, 2016 et 2017.
- Dans le cadre du pacte de responsabilité et du pacte de solidarité, plusieurs allègements sont programmés à partir de 2015 comme l'exonération complète des cotisations employeurs pour le Smic et une baisse des cotisations salariés pour les travailleurs payés au Smic.

- **Taux moyen de taxation par tranche de revenus salariaux**

Part de Smic	Salaire brut mensuel du ménage (en €)	Taux moyen de taxation (hors RSA activité)			Taux moyen de taxation (y compris RSA activité)		
		ménage non éligible ou n'ayant pas recours au RSA activité* en 2014 (en %)			ménage éligible et ayant recours au RSA activité** en 2014 (en %)		
		Célibataire sans enfant	Couple sans enfant mono-actif	Couple avec deux enfants mono-actif	Célibataire sans enfant	Couple sans enfant mono-actif	Couple avec deux enfants mono-actif
0,5	723	14,6	13,6	12,8	-9,5	-26,3	-26,3
1	1 445	18,5	17,5	17,1	16,9	7,8	-2,0
1,5	2 168	26,8	21,8	21,5	26,8	16,8	15,7
2	2 891	28,1	23,9	22,1	28,1	23,9	19,8
2,5	3 613	30,5	25,7	23,1	30,5	25,7	23,1
3	4 336	32,5	26,5	23,9	32,5	26,5	23,9
4	5 782	34,9	27,4	25,5	34,9	27,4	25,5
5	7 227	36,3	29,9	26,5	36,3	29,9	26,5
6	8 672	37,8	31,9	29,0	37,8	31,9	29,0
7	10 118	39,6	33,4	30,9	39,6	33,4	30,9
8	11 563	40,9	34,5	32,3	40,9	34,5	32,3
9	13 008	42,1	35,4	33,5	42,1	35,4	33,5
10	14 454	43,0	36,1	34,4	43,0	36,1	34,4
13	18 790	45,1	39,1	37,8	45,1	39,1	37,8
15	21 681	46,0	40,8	39,6	46,0	40,8	39,6

* Taux moyen de taxation (hors RSA activité) = (cotisations salariales + impôt sur le revenu (y compris PPE) + CSG+ CRDS)/ salaire brut. Pour le calcul de ce taux, le ménage est supposé ne pas être éligible au RSA (jeune de moins de 25 ans sans charge de famille par exemple) ou ne pas y recourir.

** Taux moyen de taxation (y compris RSA activité) = (cotisations salariales + impôt sur le revenu (y compris PPE articulée avec RSA) + CSG + CRDS – RSA activité)/ salaire brut. Pour le calcul de ce taux, le ménage est supposé être éligible et recourir au RSA.

Notes : Le calcul des taux de taxation ne tient pas compte des avantages fiscaux dont peuvent bénéficier les ménages,

au titre par exemple des emplois familiaux, ni des prestations (hors RSA activité) qui pourraient éventuellement leur être versées (Allocations logement, prestations familiales, etc.). Au-delà du plafond de la Sécurité Sociale (3 129 € brut/mois en 2014, soit 2,2 Smic), les cotisations appliquées sont celles des cadres. Le salarié est supposé travailler dans une entreprise de plus de 20 salariés. Les enfants sont supposés être scolarisés à l'école primaire.

Lecture : en 2014, un célibataire sans enfant travaillant à mi-temps et rémunéré au Smic (723 € brut par mois) a un taux de taxation moyen de 14,6 % s'il n'est pas éligible ou ne recourt pas au RSA, -9,5 % s'il est éligible et recourt au RSA.

Source : Direction Générale du Trésor, maquette Paris, Législation en vigueur en 2014 (en moyenne annuelle).

La mise en place du Revenu de Solidarité Active (RSA) au 1^{er} juin 2009 et son articulation avec la Prime Pour l'Emploi (PPE), selon un principe de non cumul (les montants de RSA activité au titre de l'année N sont déduits des montants de PPE servis l'année N+1 au titre des revenus de l'année N) ont invité à élargir la définition du taux de taxation, en y incluant le RSA activité.

Pour tenir compte du fait que le soutien du pouvoir d'achat des travailleurs modestes s'est en partie déplacé de la sphère fiscale (PPE) vers la sphère sociale (RSA), deux concepts de taux de taxation sont ici retenus :

- un taux de taxation pour un ménage qui ne serait pas éligible au RSA ou n'y recourrait pas ;
- un taux de taxation élargi au RSA activité, pour un ménage qui serait éligible et recourrait au RSA activité.

Par rapport aux taux moyens de taxation portant sur la législation 2012, on constate une augmentation des taux de taxation de quelques dixièmes de points de pourcentage, plus importante pour les revenus extrêmes. Cela provient :

- pour tous les ménages imposables, du gel du barème de l'impôt sur le revenu, tandis que les salaires ont augmenté;
- en sus, pour les ménages les plus aisés, de la création de la tranche à 45 % de l'impôt sur le revenu ;
- pour les ménages les plus modestes :
 - du gel du barème de la PPE depuis 2009 ;
 - de la revalorisation du RSA sur l'indice des prix à la consommation, moins dynamique que le Smic ;
- pour les familles, de la baisse du plafond du quotient familial (de 2 336 € à 2 000 € par demi-part).

- **Evolution des coûts salariaux unitaires nominaux et des coûts salariaux unitaires réels du travail**

En %

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Coût salariaux unitaires nominaux	1,7	3,2	3,7	0,7	1,3	2,1	1,1
Coûts salariaux unitaires réels	-0,9	0,7	3,0	-0,2	0,0	0,6	0,0

Source : Insee, Comptes nationaux trimestriels. Calculs Dares à partir des définitions Eurostat pour le Coût salarial unitaire nominal et le Coût salarial unitaire réel. Les données correspondant à l'année 2013 ont été estimées à partir des comptes nationaux trimestriels, les données de comptabilité nationale annuelle n'étant pas disponibles lors de la rédaction.

Les couts salariaux unitaires nominaux, soit le rapport du coût horaire du travail à la productivité horaire, ont ralenti en 2013 : +1,1%, après +2,1% en 2012. Au total, entre 2000 et 2013, les coûts salariaux unitaires nominaux ont progressé de +29%. En termes réels, les coûts salariaux unitaires ont été plus stables, bien qu'ils soient légèrement supérieurs en 2013 par rapport à 2000 (+3,1 %).

- **Evolution du salaire moyen par tête**

En %

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Ensemble de l'économie	2,6	1,5	2,5	2,2	1,8	1,3
Secteurs principalement marchands non agricoles	2,7	1,2	2,5	2,6	1,9	1,5

Source : Insee, comptes nationaux trimestriels. Glissements en moyenne annuelle.

En 2013, la progression du salaire moyen par tête (SMPT) poursuit son ralentissement : +1,3 % après +1,8 % en 2012 (+1,5 % après +1,9 % dans les secteurs principalement marchands non agricoles). Ce ralentissement s'explique principalement par la poursuite de la détérioration du marché du travail en 2013 (hausse du chômage) et de la fin de la

transmission progressive aux salaires nominaux de l'augmentation de l'inflation consécutive à la hausse des prix de l'énergie au tournant de l'année 2011/2012. En revanche, les effets retardés des hausses de salaires observées les années précédentes, et la revalorisation du SMIC (+2,3% entre janvier 2012 et janvier 2013, après +2,4% entre janvier 2011 et janvier 2012) ont pu soutenir la croissance du SMPT en 2013.